



rapport annuel
2015-2016

Table des matières

Lettre au ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française	2
Mission de Télé-Québec	3
Composition du conseil d'administration	4
Organigramme	5
Rapport de la présidente-directrice générale	6
Grilles horaires	26
Prix remportés	28
Renseignements sur le conseil d'administration	30
Rémunération globale des dirigeants	36
Plans d'action et politiques	37

États financiers

Rapport de la direction	52
Rapport de l'auditeur indépendant	53
État des résultats et du déficit cumulé	55
État de la situation financière	56
État de la variation de la dette nette	57
État des flux de trésorerie	58
Notes complémentaires	59

Annexes

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec	69
Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec	75

Lettre au ministre

Monsieur Luc Fortin

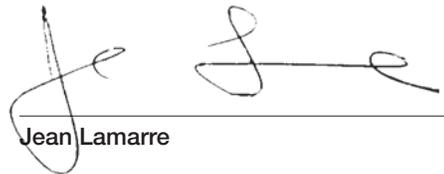
Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française
Édifce Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 26 du chapitre S-12.01 des *Lois
refondues du Québec*, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités de
la Société de télédiffusion du Québec 2015-2016 ainsi que les états financiers de
l'exercice s'étant terminé le 31 août 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil d'administration,



Jean Lamarre

télé plateforme culturelle en classe Web

Mission de Télé-Québec

La Société de télédiffusion du Québec – identifiée dans ce rapport sous les noms de Télé-Québec ou de la Société – a pour objet d’exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d’assurer, par tout mode de diffusion, l’accessibilité du public à ses produits.

La Société peut en outre exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d’accompagnement.

Ses activités ont particulièrement pour but :

- de développer le goût du savoir, d’éveiller la curiosité, d’ouvrir de nouveaux horizons, de susciter la réflexion et d’entraîner les téléspectateurs sur le chemin de la découverte ;
- de favoriser l’acquisition de connaissances par la présentation d’émissions éducatives et attrayantes, souvent soutenues par des ressources et documents tels que des DVD, des livres et des sites Web ;
- de promouvoir la vie artistique et culturelle, d’en être le porte-étendard et d’encourager les artistes et artisans dans leurs multiples réalisations ;
- de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, à la suite de consultations auprès d'organismes qu'elle considère représentatifs des milieux concernés par les activités de la Société. Au 31 août 2016, les membres du conseil d'administration étaient les suivants :



JEAN LAMARRE
Président du conseil
et du comité exécutif
PRÉSIDENT
LAMARRE CONSULTANTS
Montréal



MARIE COLLIN
Membre du comité
exécutif
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE
GÉNÉRALE
SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION
DU QUÉBEC
Lachine



FRANCINE CLÉROUX
Présidente du comité
de gouvernance et
d'éthique, membre du
comité exécutif
Sainte-Anne-des-Lacs



LOUISE DANDURAND
Vice-présidente du
conseil et du comité
exécutif, présidente du
comité des ressources
humaines
Montréal



ALEXIS DESCHÊNES
Membre du comité
d'audit
AVOCAT
BUREAU D'AIDE JURIDIQUE
DE NEW RICHMOND
CENTRE COMMUNAUTAIRE
JURIDIQUE
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie



STÉPHANE ÉTHIER
Membre du comité des
ressources humaines
CONSULTANT EN GESTION
ET CHARGÉ DE COURS
EN MANAGEMENT
HEC MONTRÉAL
Montréal



SYLVIE JACQUES
Membre du comité
d'audit
DIRECTRICE
INVESTISSEMENTS
FONDS D'INVESTISSEMENT
DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS
Montréal



LOUISE MARTEL,
FCPA, FCA,
CA-AUDITEUR
Présidente du comité
d'audit et membre du
comité exécutif
PROFESSEURE HONORAIRE
DÉPARTEMENT DE SCIENCES
COMPTABLES
HEC MONTRÉAL
Montréal



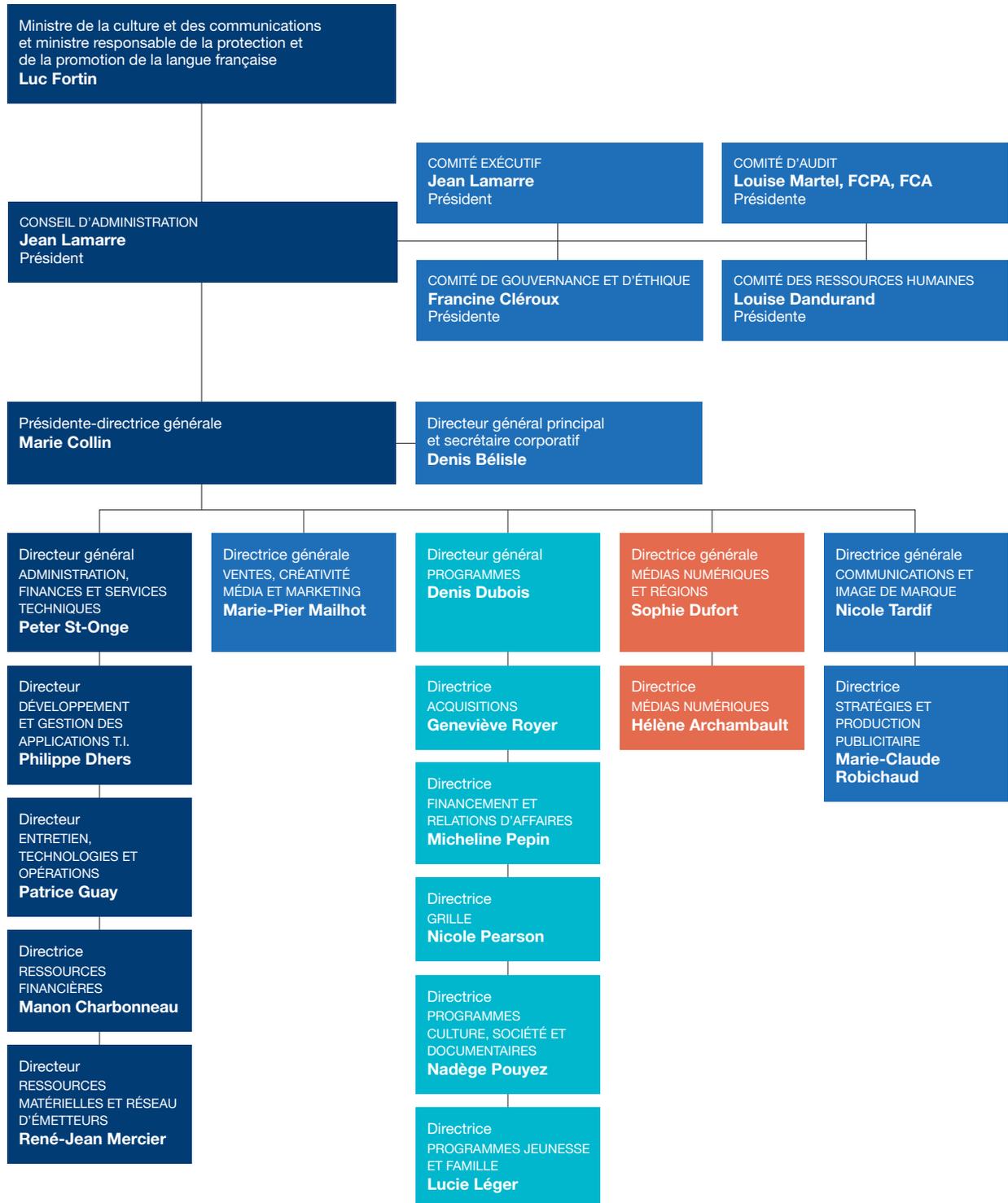
DOMINIQUE PAYETTE
Membre du comité
de gouvernance et
d'éthique
PROFESSEURE TITULAIRE
DÉPARTEMENT
D'INFORMATION ET
DE COMMUNICATION
UNIVERSITÉ LAVAL
Lac-Delage



LORRAINE PINTAL
Membre du comité
de gouvernance et
d'éthique
DIRECTRICE ARTISTIQUE
ET GÉNÉRALE
THÉÂTRE DU
NOUVEAU MONDE
Montréal

Organigramme

au 31 août 2016



rapport de la présidente -directrice générale



MARIE COLLIN

En 2015-2016, Télé-Québec a retravaillé son positionnement pour être pleinement reconnue comme une entreprise média publique qui priorise l'éducation et la culture, et dont l'engagement envers la société québécoise demeure indéfectible, mais aussi pour se distinguer comme une référence en contenu francophone multiplateforme innovant et de qualité.

Forte de cette vision, Télé-Québec a continué d'offrir une programmation télévisuelle intelligente, pertinente et audacieuse aux Québécois de tous les âges en s'assurant de prolonger et de bonifier leur expérience sur de multiples plateformes numériques.

Au sein du paysage médiatique québécois, Télé-Québec représente une classe à part, en plus de contribuer à définir l'identité québécoise, avec laquelle elle continue de se développer. La Société joue également un rôle déterminant auprès des enfants en agissant comme moteur de leur attachement à la culture d'ici.

Au cours de la dernière année, Télé-Québec a fait face aux nombreux défis que posent à la fois l'évolution de la technologie et les habitudes de consommation des téléspectateurs, mais a maintenu le cap sur l'excellence de ses contenus et leur pleine accessibilité à tous les citoyens et citoyennes. Ce présent rapport fait état des actions posées en ce sens.

Un leader en jeunesse et famille

Télé-Québec affirme plus que jamais sa volonté de créer un pont à l'intention de la famille entre la programmation jeunesse et celle qu'elle destine aux adultes, en proposant une programmation conçue pour accompagner les familles dans leur quotidien, pour les conseiller, les éclairer et les guider dans les choix qui s'imposent au fil des jours.

Dans un effort conjoint des diverses directions de la Société, plusieurs changements ont été apportés aux contenus et à la stratégie de diffusion pour refléter cette nouvelle impulsion. Campagnes de promotion, menus promotionnels en ondes et publicités hors antenne soulignaient également la couleur moderne et dynamique donnée à la grille de programmation par cette première série de changements. L'horaire de fin de journée accompagne encore mieux les enfants, depuis le retour à la maison jusqu'à l'heure du souper, puis toute la famille, avec des émissions se prêtant bien au covisionnement comme **Subito texto**, **Cuisine futée**, **parents pressés** et **Format familial**, avant de proposer des émissions destinées aux adultes, une transition harmonieuse sur laquelle Télé-Québec continuera de travailler dans les prochaines années. D'ailleurs, au printemps 2016, nous annonçons l'ajout d'émissions consacrées à la jeunesse, dont **Conseils de famille** (automne 2016-hiver 2017) et **Cochon dingue** (hiver 2017), et d'un gala jeunesse qui donnera aux jeunes l'occasion de récompenser le travail de ceux et celles qui les inspirent.



COCHON DINGUE

FORMAT FAMILIAL

CONSEILS DE FAMILLE

Mentionnons que Télé-Québec est la seule chaîne généraliste à diffuser des émissions jeunesse à heure de grande écoute. Année après année, ces émissions accueillent les enfants à leur retour de l'école et les accompagnent jusqu'au souper. Elles sont aussi là le matin, pour un départ en douceur vers la garderie ou l'école!

En 2015-2016, toujours dans le souci de s'adapter à l'horaire des familles et de proposer une offre qui à la fois éveille l'intérêt des jeunes et fait sourire les parents, nous avons étendu à une grande partie de la grille nos programmations thématiques, telles que l'Halloween et la semaine de relâche. Certaines émissions comme **Génial!**, **Format familial**, **Cuisine futée**, **parents pressés** et **Formule Diaz** ont repris les thèmes à leur compte. Nous avons aussi imaginé des soirées thématiques sur des sujets qui rejoignent directement les parents, et cela dans une volonté de proposer une programmation intégrée. Ainsi, après la diffusion d'un documentaire sur les enfants transgenres, l'émission **Format familial** proposait un reportage sur deux enfants transgenres québécois et leur famille. La diffusion d'un documentaire sur les bébés prématurés a également servi de tremplin pour une entrevue très touchante sur le sujet à **Banc public**.

À l'automne 2015, une toute nouvelle série jeunesse, **Salmigondis**, prenait la relève de **Toc toc toc**. Dès son entrée en ondes, la série a remporté l'adhésion de son public et a conquis le cœur des jeunes familles grâce à des personnages hauts en couleur et à des problématiques qui, toujours dans le plaisir, l'amitié et la découverte, rejoignent les enfants d'âge préscolaire. Après une seule année en ondes, la popularité de la série est telle qu'elle s'est hissée au sommet des cotes d'écoute. Les sorties publiques de personnages dans des événements et festivals à caractère familial ont attiré de grandes foules très enthousiastes.

Soulignons l'ajout à la grille de nombreuses acquisitions jeunesse dont la qualité est saluée partout dans le monde : **ALVINNN!!! et les Chipmunks**, **Les chroniques de Zorro**, **Heidi**, **Miraculous : Les aventures de Ladybug et Chat Noir**, **Thunderbirds : Les sentinelles de l'air**, **Mini-Ninjas** et **Peg + Chat**. De plus, au vu d'un succès qui ne se dément pas, nous avons ajouté une semaine à la programmation de **Ciné-cadeau**, ce qui a contribué à établir une nouvelle marque record dans nos cotes d'écoute de la période des Fêtes. Nous avons en effet enregistré notre meilleure part de marché depuis la mesure de l'écoute télévisuelle avec audimètre en 2004, soit 6,1 % chez le public de 2 ans et plus, et de 16,9 % auprès des enfants de 2 à 11 ans¹.

Télé-Québec a continué d'affirmer son leadership en jeunesse en perpétuant une tradition de partenariats forts et signifiants dans le milieu. En 2015-2016, nous avons ainsi souligné le vingtième anniversaire d'Allô Prof, dont Télé-Québec était l'un des premiers partenaires. Un grand souper-bénéfice a eu lieu dans nos studios pour saluer le travail colossal réalisé par l'organisme depuis sa fondation. Autre partenariat d'envergure, notre collaboration avec le Grand défi Pierre Lavoie s'est poursuivie. Dans une nouvelle capsule d'entraînement, quatre jeunes comédiens de notre populaire série **Subito texto** ont invité petits et grands à bouger. Télé-Québec participait encore cette année à la Grande Récompense, pour les écoles gagnantes.

Enfin, en mai 2016, nous lançons la première phase du grand projet multiplateforme **Mon ami Bulle** avec le dévoilement de l'application mobile et Web. L'application **Mon ami Bulle** a été en partie financée par le fonds expérimental du Fonds des médias du Canada, où elle a été sélectionnée par un jury d'experts internationaux. Elle offre aux tout-petits une expérience personnalisée sur ordinateur, tablette ou téléphone en se mettant au service de leur développement socioaffectif et cognitif. Entièrement créée par Télé-Québec, l'application a été réalisée par une équipe multidisciplinaire de concepteurs, de développeurs technologiques, de scénaristes spécialisés en petite enfance et d'une psychologue pour enfants. Elle permet aux parents d'informer Bulle des événements de la vie de l'enfant de façon très sécuritaire et confidentielle. **Mon ami Bulle** est un véritable succès : au 31 août 2016, elle comptait 25 000 inscriptions d'enfant et cumulait plus de 230 000 visionnements.

Mon ami Bulle se transportera à la télévision en 2017 grâce à une série de courtes animations également conçues et produites à Télé-Québec.

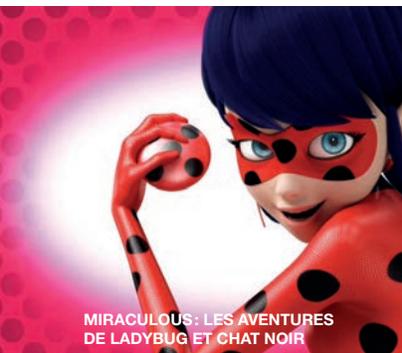


SUBITO TEXTO



SALMIGONDIS

plus de **42 %**
de la programmation
globale est **destinée**
à la **jeunesse**



MIRACULOUS : LES AVENTURES
DE LADYBUG ET CHAT NOIR



ALVINNN !!! ET LES CHIPMUNKS



PEG + CHAT



THUNDERBIRDS:
LES SENTINELLES DE L'AIR



MON AMI BULLE

Une offre distinctive pour le grand public

Près de cinquante ans après sa création, Télé-Québec continue de proposer une contre-programmation, à l'heure où, encouragées par la déréglementation des genres, les chaînes spécialisées tendent à offrir un contenu de plus en plus uniforme pour plaire à un plus large public. Afin de nous distinguer par une programmation éclectique et novatrice, nous sommes partis de ce que nous faisons le mieux : présenter des histoires humaines et des enjeux de société, offrir un espace pour la pensée indépendante et rigoureuse, ouvrir au débat et au dialogue, faire découvrir la culture, la science et de nouveaux visages dans toutes les sphères d'activité qui font l'identité québécoise.

Pour faire connaître plus largement notre programmation, nous avons opté pour des stratégies promotionnelles novatrices. En collaboration avec l'équipe des ventes et de création publicitaire de *La Presse*, notre équipe créative et rédactionnelle a conçu une section numérique interactive et ludique pour l'application *La Presse+* en septembre 2015. L'XTRA Télé-Québec présentait une foule de contenus arrimés à la programmation : nouveautés et grands retours des émissions préférées du public seront mis en valeur grâce aux possibilités multimédias offertes par l'application. Le jour de sa parution, le 5 septembre 2015, ce cahier a connu un record de consultations, soit plus de 76 500 ouvertures de tablettes uniques.

Plusieurs nouveautés se sont ajoutées à notre programmation : les téléspectateurs ont été témoins de rencontres touchantes sur le **Banc public** de Guylaine Tremblay, ont pu trouver réponses à leurs questions sur la santé grâce au magazine **Médecin sans rendez-vous** et ont suivi des spécialistes de la santé dans le ventre de l'hôpital Charles-Lemoyne avec **De garde 24/7**, découvrant ainsi les défis, les réussites et parfois les échecs de ces hommes et ces femmes. La série a obtenu les faveurs du public et de la critique.



LIKE-MOI!



BANC PUBLIC

DE GARDE 24/7

La nouvelle série humoristique **Like-moi!** a quant à elle dépeint avec un grand sens de la dérision la génération Y et son obsession pour le mobile et les réseaux sociaux. Une vaste campagne de promotion a d'ailleurs été déployée en amont de la diffusion télé et Web pour faire connaître cette nouvelle série qui met en vedette des visages pour la plupart inconnus du grand public. Cela représentait un défi, puisque nous devons avant tout rejoindre et séduire un public jeune, mobile et volatile qui n'est pas un consommateur naturel de Télé-Québec, ni de la télé en général. La campagne, réalisée avec les ressources de la Société, a connu un grand succès, le public s'est non seulement approprié la marque, mais en est également devenu le meilleur ambassadeur.

Reconnue pour la qualité et la pertinence de ses documentaires, Télé-Québec a continué de rassembler tous les publics avec des séries documentaires comme **TDAH, mon amour** et sa nouvelle collection d'enquêtes sociales **Faut en parler**, qui aborde des sujets aussi variés que la culture des armes, la violence dans le milieu de la santé et la difficulté pour les femmes de travailler dans le domaine de la construction. D'autres documentaires ont suscité beaucoup de réactions dans les médias et le public, dont **Le profil Amina** et **L'amour au temps du numérique**, qui portaient tous deux, de manière différente, sur l'influence des réseaux sociaux et sur l'importance de l'image dans nos vies. Ce sont toutes des productions québécoises, et elles ont pour la plupart bénéficié du soutien financier ou créatif et du bagage de connaissances des spécialistes de Télé-Québec.

Les passionnés de fiction ont été bien servis avec de nouvelles saisons de séries maintes fois récompensées, dont **Homeland** et **Mad Men**, la diffusion des séries **La femme honorable** et **Crime parfait**, puis une programmation cinématographique de haute voltige, alliant nouveautés primées (**Esclave pendant 12 ans**, **La vie d'Adèle**, **Être Llewyn Davis**, **Elle**, **Mud...**), répertoire, cinéma québécois et films pour toute la famille. Nous avons même consacré une toute nouvelle case horaire à ces derniers, sous le titre **Ciné-mollo**, les samedis à 18 heures, pendant laquelle nous avons présenté plusieurs films très appréciés, parmi lesquels des succès de DreamWorks grâce à une entente signée avec ce partenaire de calibre international. Nous avons également créé des événements en hommage aux grands noms du cinéma avec des week-ends ou des semaines entières consacrés à Tarantino, à Kubrick, à Eastwood et à Scorsese, entre autres.



LA VIE D'ADÈLE



MUD



HOMELAND



ESCLAVE PENDANT 12 ANS

Nous avons aussi invité nos téléspectateurs à se rassembler autour d'émissions spéciales comme **Le grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale** (qui a obtenu des cotes d'écoute exceptionnelles, voir page suivante), le débat des chefs tenu à l'occasion des élections fédérales, ainsi que **Belle et Bum, spéciale de la rentrée**, où les artistes de notre programmation ont démontré que, même si leur talent premier n'est pas nécessairement la chanson, ils font assurément partie de la grande famille de Télé-Québec.



UN CHEF À LA CABANE



FORMULE DIAZ



DEUX HOMMES EN OR

Nous avons continué de miser sur une grande force de notre programmation : les magazines. Les téléspectateurs ont ainsi pu s'informer, se divertir, réfléchir et débattre grâce aux émissions *Un chef à la cabane* (grand succès de l'antenne depuis sa première saison), *Ça vaut le coût* (lauréat du prix de l'Office de la protection du consommateur 2016) ainsi que *Curieux Bégin*, *Les francs-tireurs* (dont il s'agissait de la dix-huitième saison en ondes), *Deux hommes en or* (l'une des clés du succès de nos vendredis soir), *Bazzo.tv*, *Cuisine futée*, *parents pressés*, *Format familial*, *Formule Diaz* et *Le code Chastenay*.



CUISINE FUTÉE, PARENTS PRESSÉS



ÇA VAUT LE COÛT

Auditoire de Télé-Québec

Au terme de l'année télévisuelle 2015-2016², Télé-Québec a récolté une part de marché de 3,8% auprès des téléspectateurs francophones du Québec de 2 ans et plus. Sur une base annuelle, c'est une performance record depuis l'instauration, en 2004-2005, de la mesure avec audimètre. Cette progression de la part de marché est une conséquence directe de la hausse de la durée d'écoute hebdomadaire, qui a franchi le cap des deux heures-semaine. Télé-Québec rejoint plus de 4 millions de téléspectateurs en moyenne chaque semaine, soit 57 % des francophones du Québec.



Jeunesse

Durant les heures de programmation destinées à la cible jeunesse³, Télé-Québec affiche une part d'écoute de 18,9% auprès des 2 à 11 ans et se positionne encore cette année comme la chaîne jeunesse préférée des enfants, notamment de ceux d'âge préscolaire. En moyenne chaque semaine, Télé-Québec rejoint 7 jeunes Québécois francophones de 2 à 11 ans sur 10, et chacun d'eux lui consacre 3 heures 48 minutes.

Tant à l'automne 2015 qu'à l'hiver 2016, Télé-Québec a monopolisé le palmarès des 10 émissions jeunesse les plus regardées par les jeunes de 2 à 11 ans; les dramatiques quotidiennes québécoises **Subito texto**, **Les Argonautes** et **Salmigondis** y figurent.

Grand public

Les rendez-vous culinaires **Un chef à la cabane** et **Cuisine futée, parents pressés**, le docu-réalité **De garde 24/7**, le jeu scientifique **Génial!** ainsi que le magazine **Deux hommes en or** ont été parmi les émissions les plus regardées de la chaîne, cette année. La nouvelle comédie **Like-moi!** a récolté une part de marché de 10,4% auprès des jeunes adultes de 18 à 34 ans⁴. **TDAM, mon amour** et **L'amour au temps du numérique** figurent parmi les documentaires préférés. Enfin, la retransmission du **Spectacle de la Fête nationale dans la Capitale 2016** a attiré au total 836 000 téléspectateurs⁵, soit son meilleur auditoire depuis 2009.

2 Numéris, InfosysTV – PPM (année de programmation Télé-Québec pour 2015-2016, du 7 septembre 2015 au 11 septembre 2016) – lundi-dimanche 2h-2h

3 Créneaux jeunesse: lundi-vendredi 6 h-11 h et 15 h 30-19 h, puis samedi-dimanche 6 h-14 h; la période des fêtes est exclue du calcul des parts de marché jeunesse

4 Numeris, InfosysTV – PPM, dans sa case originale du mardi 22 h, à l'hiver 2016

5 Numeris, InfosysTV – PPM, au total, pour la diffusion originale du 23 juin 2016 et la rediffusion du lendemain

Télé-Québec auprès de ses différents publics

Toujours à l'avenant des sujets qui émerveillent, choquent, intriguent ou divisent, les émissions et documentaires de Télé-Québec ont abordé de nombreux sujets d'actualité et de société tout au long de 2015-2016. Branchés sur les questions, les interrogations et la curiosité de notre public, nous avons traité, entre autres, du don d'organes, d'héritage politique, d'identité sexuelle, de terrorisme, d'environnement, de santé, d'hyperconsommation, de féminisme et de la délicate question des migrants. En donnant la parole à des intervenants et des personnalités issus de tous les milieux autant qu'à des experts, notre programmation a laissé toute la place aux discussions constructives et a contribué à alimenter des débats animés et porteurs d'avenir au cœur de l'espace public. Et c'est bien là notre rôle en tant que télévision éducative.

Plusieurs prix et récompenses sont venus souligner le travail accompli par nos artisans. En septembre 2015, l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision remettait pas moins de 16 prix Gémeaux aux émissions et aux documentaires de Télé-Québec, dont trois au magazine culturel **Formule Diaz** (meilleure animation, meilleure réalisation et meilleur magazine culturel). **Le code Chastenay** recevait quant à lui le titre de meilleur magazine d'intérêt social, et **Un chef à la cabane**, celui de meilleur magazine de services. **De garde 24/7** a décroché le Gémeaux de la meilleure série documentaire : société, et la websérie **Marc-en-peluche**, celui de meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : jeunesse. L'Alliance Médias Jeunesse a remis quatre Prix d'excellence à nos émissions **100% Animal**, **Les Argonautes**, **Toc toc toc** et **Salmigondis**. En plus des Gémeaux attribués à **BazzoMAG** et au simulateur **Génial!**, nous avons aussi reçu un Numix pour l'application des **Appendices**. Enfin, notre nouveauté **Like-moi!** a tôt fait de séduire tous les publics, remportant l'Olivier de la série humoristique à la télé et le Grand Prix *Ça m'allume de C'est juste de la TV*.

En juin, nous annonçons un grand partenariat avec l'ADISQ pour faire rayonner la chanson francophone de chez nous, notamment en devenant le diffuseur officiel du **Premier Gala de l'ADISQ**, qui donne le coup d'envoi de la remise des Félix artistiques et souligne la diversité de notre musique dans tous ses styles. Ce partenariat a été conclu alors que Télé-Québec, vitrine importante pour la culture québécoise, désignait 2016-2017 comme **L'année de notre chanson**.

Dans le cadre de **L'année de notre chanson**, Télé-Québec accordera à la chanson francophone d'ici une place de choix dans toute sa programmation 2016-2017. L'objectif : célébrer notre chanson, en rappeler la richesse et l'importance, mais aussi la fragilité. La chaîne donnera ainsi une tribune à nos artistes dans plusieurs émissions inédites, dont un documentaire et une émission consacrée à la chanson. Les génériques de 23 émissions offriront quant à eux une vitrine exceptionnelle à des chansons de notre répertoire francophone. Plus que l'amorce d'une réflexion, **L'année de notre chanson** est un engagement formel envers l'industrie québécoise de la musique. Dans cette optique, nous avons diffusé un manifeste en faveur de la musique, que des avec des artistes et des personnalités de l'antenne ont signé.

Ce projet a nécessité des démarches de longue haleine. En plus de mobiliser tous les secteurs de l'entreprise, L'année de notre chanson a rallié les grands acteurs de l'industrie musicale, dont l'ADISQ, Audiogram, la SODRAC, Dare to Care, Bonsound, Simone Records, l'APEM, Esperamos et l'UDA.



l'année de notre chanson

Télé, radio, Web, mobilité, la chanson passe partout. Elle est éloquente, la chanson, pour raconter ma vie, mes envies, mes ennuis. Mais de la chanson, il en pleut de partout. Noyée dans le numérique, la nôtre s'entend moins. Elle qui nous est chère perd de sa valeur. Gratuite, c'est notre culture qui s'appauvrit. Voilà pourquoi Télé-Québec s'engage. Mieux, Télé-Québec s'enchante.

Extrait du manifeste

Une culture multiplateforme et une production accrue de contenus éducatifs

Pour la rentrée 2015-2016, Télé-Québec a mis en ligne un tout nouveau portail Web. La Direction des médias numériques, avec la collaboration de plusieurs autres secteurs, avait travaillé à sa conception et à son élaboration. L'ensemble du site s'adapte désormais aux tablettes et aux téléphones intelligents, de plus en plus utilisés pour consulter notre site Web. Plus épuré, plus moderne et plus représentatif de la chaîne et de ses principaux publics cibles, le nouveau design du portail contribue à mettre tous les contenus en valeur.

Depuis sa réorganisation, la page d'accueil offre la possibilité de regrouper certains produits sous un thème ou une thématique, de proposer des sujets selon l'actualité, d'accorder plus d'espace à La Fabrique culturelle, en plus d'intégrer de nouveaux espaces publicitaires. Quant aux nouvelles fiches d'émission, elles permettent désormais d'accéder directement aux contenus offerts en rattrapage. Enfin, la section Documentaires a adopté un environnement plus moderne et plus riche en contenus.

ANNÉE 2015-2016⁶

**811 000 visiteurs
uniques⁷** sur les différents
sites de Télé-Québec
6^e site télévisuel québécois
parmi les plus fréquentés

45 % des personnes
visitent le site au moyen
d'un appareil mobile

**3 millions de visites
et 9,6 millions
de pages vues
chaque mois⁸**

**525 000 visites
par mois** sur la zone vidéo
www.telequebec.tv

**20 millions de demandes
de branchement vidéo⁹**
2 sur 3 pour des émissions
jeunesse et tout-petits

75 000 visites
de l'application *Mon ami Bulle*
au mois d'août 2016
25 000 enfants inscrits

Avec ses contenus multiplateformes, Télé-Québec multiplie les moyens de rejoindre son public. En 2015-2016, nous avons offert au jeune public une websérie mettant en vedette Marc, un jeune intimidateur qui, frappé par le mauvais sort, se transforme tout à coup en marionnette. Conçue avec humour et fantaisie par Vincent Lafortune et Benoit Lach (lauréats en 2015 du Géméaux de la meilleure émission ou série originale pour les médias numériques : jeunesse pour *Avec pas de parents*), la websérie était constituée de huit épisodes, pour la première saison, diffusée à l'hiver 2016. Saluée pour son traitement original de l'important sujet de l'intimidation, la websérie a remporté deux prix Géméaux en septembre 2016, dont celui de la meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : jeunesse. Le jeune comédien Étienne Galloy (Marc) a reçu le Géméaux de la meilleure interprétation pour une émission ou série originale produite pour les médias numériques : jeunesse. Une deuxième saison a été diffusée à l'automne 2016.

6 Données annuelles de septembre 2015 à août 2016

7 Comscore (Canada) données multiplateformes

8 Google Analytics

9 Données internes, Télé-Québec

Au public adulte, nous avons offert la websérie **Les Brutes**, pilotée par Lili Boisvert et Judith Lussier, deux filles de la génération Y un brin baveuses, mais à l'esprit vif, qui ont jeté un regard lucide sur les phénomènes sociaux de l'heure. Leurs capsules ont beaucoup fait discuter et débattre sur les réseaux sociaux, faisant parler d'elles dans toute la francophonie. La capsule *La censure* (sur les réseaux sociaux) récoltait en une semaine 812 000 vues, 30 mentions J'aime et plus de 10 000 partages.

C'est au cours de la semaine de relâche 2016 que les téléspectateurs férus de science ont pu expérimenter pour la première fois le simulateur **Génial!**, au Musée de la civilisation de Québec. Cette expérience immersive basée sur le principe de la réalité virtuelle propulse les curieux de tous les âges aux quatre coins de la planète. À bord du simulateur, ils peuvent provoquer une éruption volcanique, déclencher une tornade et former une aurore polaire... accompagnés virtuellement par Stéphane Bellavance et Martin Carli.

L'émission **Bazzo.tv** lançait à l'automne 2015 son **BazzoMAG**, un magazine numérique mensuel gratuit conçu pour les tablettes. Chaque édition permet d'explorer en profondeur un thème de l'actualité sociopolitique et culturelle. Le **BazzoMag** amène le public plus loin grâce à des analyses et à des réflexions approfondies sur les sujets de l'heure : la disparition des médias traditionnels québécois, la nostalgie, le féminisme (un numéro qui a beaucoup fait parler de lui), l'alimentation, le froid, le tissu urbain, etc. Le magazine remportait en septembre 2016 le Gêmeaux de la meilleure production numérique (site web et/ou application mobile) pour une émission ou série : affaires publiques, magazine, sport.

À ces projets innovants s'ajoutaient aussi des applications pour appareils mobiles, dont l'APPendice, qui offre aux admirateurs du groupe humoristique Les Appendices de voir les émissions 24 heures avant leur diffusion.



BazzoMAG



LES BRUTES



L'APPendice

Enfin, avec le site Web de **Médecin sans rendez-vous**, nous avons mis en place une ressource riche en informations adaptées aux besoins des gens de tous les âges. Ses contenus, toujours validés par des experts, aident le public en vulgarisant plusieurs thèmes et sujets sur la santé. Accessible sur toutes les plateformes (ordinateurs, tablettes et téléphones intelligents) grâce à un design adaptatif, le site Web regorge de conseils et de contenus pratiques et exclusifs sur la prévention, les bonnes pratiques en santé, les petits maux du quotidien et l'actualité médicale, le tout dans une facture interactive audacieuse. Il offre aussi la possibilité de personnaliser son profil en fonction de ses besoins et de ses intérêts. Les Québécois ont maintenant une référence en santé accessible en tout temps.



MARTIN CARLI

Télé-Québec en classe s'adresse aux élèves et aux enseignants du primaire et du secondaire, et s'inscrit dans la parfaite continuité du mandat éducatif de la Société, qui se concrétise dans l'élaboration de contenus favorisant l'acquisition de connaissances et le développement du goût du savoir chez les jeunes.

Télé-Québec en classe

Télé-Québec entretient de solides liens avec le milieu éducatif québécois. C'est pourquoi le personnel enseignant accorde une telle confiance aux contenus produits et diffusés par la chaîne. Lancé en avril 2014 avec une première trousse technopédagogique sur le Nord québécois, Télé-Québec en classe est devenu un outil très apprécié du personnel enseignant, une façon ludique de présenter la matière. Son offre comprend désormais des trousse en mathématique, en science et technologie et en univers social pour le primaire et le secondaire. Une trousse en littérature est prévue pour 2017. En 2015-2016, ces trousse ont généré 44 155 demandes d'accès utilisateur, ce qui correspond au nombre d'ouvertures de session.

Afin de faire connaître cette offre éducative, une équipe de Télé-Québec s'est rendue au Sommet du iPad et du numérique (à Montréal) et au colloque de l'Association québécoise des utilisateurs d'outils technologiques à des fins pédagogiques et sociales (AQUOPS), où elle a offert de l'information sur nos trousse. Nous avons aussi déployé une campagne de promotion dans différents médias. Au printemps, nous avons ciblé les publications et sites spécialisés comme *Les Débrouillards* et *École branchée*, ainsi que les réseaux comme l'Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec (EASTQ) et Réseau info éducation – AMEQ en ligne. En août 2016, notre campagne s'est déplacée dans les médias (*La Presse+*, *Le Devoir*, *Métro*, *Le Soleil*, *Le Nouvelliste*, *La Tribune*, *La voix de l'Est* et *Le Droit*). Nous avons aussi fait une campagne Web en ciblant certains mots-clés sur le moteur de recherche Google et en commanditant des publications sur Facebook. Martin Carli, animateur de *Génial!* et porte-parole des trousse, a été le visage de cette campagne.

Réseaux sociaux et communautés

En 2015-2016, Télé-Québec a continué de développer des stratégies de promotion particulières pour les réseaux sociaux, notamment lors de la diffusion de documentaires en primeur, d'émissions ou d'événements spéciaux, ou à l'occasion d'une programmation thématique comme celle des Fêtes, une période très active sur les réseaux sociaux de Télé-Québec. Quelques séances de « twivage » – soit des discussions en direct, pendant la diffusion d'une émission, entre le télédiffuseur, des intervenants, des animateurs ou des invités et les téléspectateurs – ont été organisées et ont connu du succès, notamment les discussions autour de *De garde 24/7* et de documentaires sans tabous comme *L'amour au temps du numérique*.

Entre septembre 2015 et août 2016, Télé-Québec a vu sa page Facebook passer de 30 000 à plus de 52 000 abonnés, des abonnés toujours plus actifs et portés à partager le contenu proposé par le compte de la Société. Sur Twitter, le nombre d'abonnés est passé de 14 800 à plus de 20 000, selon les données d'août 2016. Quant au compte Instagram de Télé-Québec, il compte désormais 4 200 abonnés.

Grâce à une stratégie de mise en marché spécialement conçue pour les réseaux sociaux par l'équipe de Télé-Québec, la série *Like-moi!* a fait bondir de 10 % le nombre d'abonnés âgés de 18 à 34 ans sur la page Facebook de Télé-Québec. Au 8 avril 2016, les trois premières capsules de *Like-moi!* cumulaient déjà 3 876 533 vues sur les différentes plateformes (pages Facebook de Télé-Québec et de *Like-moi!*, YouTube et Twitter).

Télé-Québec présente sur tout le territoire

Cette année encore, Télé-Québec s'est positionnée comme un leader dans l'offre jeunesse événementielle. En nous associant à une quinzaine de festivals et de partenaires d'envergure, nous avons permis la rencontre des enfants avec leurs personnages et animateurs favoris. L'événement phare de l'année a sans aucun doute été le tout premier passage au Québec des mascottes officielles de la série canadienne à succès **Pat'Patrouille**. L'Expo de Saint-Hyacinthe a marqué un record d'achalandage avec 27 416 visiteurs en une seule journée. Grande nouveauté de l'été, le spectacle de **Salmigondis** a été présenté en grande première aux Week-ends du monde, à Montréal, devant une foule impressionnante. Il s'agissait d'une première participation de Télé-Québec à cet événement. En 2015-2016, la tournée Télé-Québec sur la route a conclu de nouveaux partenariats avec le 1^{er} KidCon, Laurier Québec, Leucan (pour un événement offert aux jeunes malades en rémission et à leur famille), Centropolis, l'Union des producteurs agricoles (pour ses portes ouvertes à Montréal) ainsi qu'IMAX Centre des sciences (pour une projection spéciale de **Thunderbirds: Les sentinelles de l'air**).

La tournée Télé-Québec sur la route s'est arrêtée dans les villes de Montréal, de Gatineau, de Repentigny, de Laval et de Québec.

L'animateur de **Formule Diaz**, Sébastien Diaz, et son équipe se sont rendus en région pendant l'année pour réaliser des émissions sur la culture hors des grands centres. Ils ont proposé des émissions spéciales sur la Côte-Nord (octobre 2015), sur les Laurentides (novembre 2015) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (janvier 2016). Deux émissions ont également été tournées dans des lieux culturels de la Vieille-Capitale.

Plus de deux ans après son lancement, La Fabrique culturelle peut être fière de la notoriété acquise auprès des artistes, du milieu culturel et du grand public.

La qualité des contenus produits, la multiplication des partenariats majeurs, le rayonnement régional, de nouvelles initiatives porteuses, de belles acquisitions et des webséries phares ont permis de démontrer la pertinence de cette plateforme Web qui contribue à la mission de Télé-Québec.

LA FABRIQUE CULTURELLE.tv

Des webséries phares

Soulignons la création de webséries interrégionales porteuses. Par exemple, **Profs inspirants, jeunes inspirés**, où les professeurs enseignent l'art avec fougue et passion. **Les enracinés**, des histoires stimulantes d'immigrants qui ont changé les communautés où ils se sont installés. La série **Les Inséparables**, qui met en lumière le travail et la complicité de grands duos de créateurs. Issue du programme La Culture à l'école, la websérie **Une école accueille un artiste** propose une incursion dans les écoles où des artistes et de jeunes étudiants se rencontrent et élaborent des projets fantastiques.



LES INSÉPARABLES



PROFS INSPIRANTS, JEUNES INSPIRÉS



LES ENRACINÉS

La Fabrique culturelle en chiffres

En 2015-2016, l'achalandage mensuel du site de La Fabrique culturelle a progressé de 23 %, comparativement à l'année précédente.

ANNÉE 2015-2016¹⁰

1,4 million
de visites

2,2 millions
de pages
vues

5 000
membres

900 000
demandes de
branchement
vidéo
40 % de plus que
l'année précédente

5 967
capsules
offertes pour
visionnement

70 000
abonnés
suivent La Fabrique
culturelle par l'entremise
des réseaux sociaux¹¹

De nouvelles initiatives porteuses

Cette année, la rédaction de billets par les équipes de Télé-Québec ou des collaborateurs du milieu culturel a permis de faire rayonner des initiatives régionales et nationales, par exemple celui où nous découvrons 10 photographes d'ici. L'élaboration de dossiers étoffés pour souligner des événements d'envergure partout en région est une autre belle initiative. Par exemple : Ouverture du pavillon Pierre-Lassonde | La fête pour l'art québécois (Québec) ; De Rivière-au-Tonnerre à Blanc-Sablon | La tournée des clochers (Côte-Nord) ; Anne Hébert | Prose éternelle (Montréal) et Théâtre de la Dame de cœur | 40 ans de magie (Montréal).

¹⁰ Google Analytics, de septembre 2015 à août 2016

¹¹ Abonnés en date du 24 octobre 2016 : Facebook, 52 255 ; Twitter, 9 510 ; Instagram, 6 983 et YouTube, 219

Des partenariats bien ancrés sur le territoire

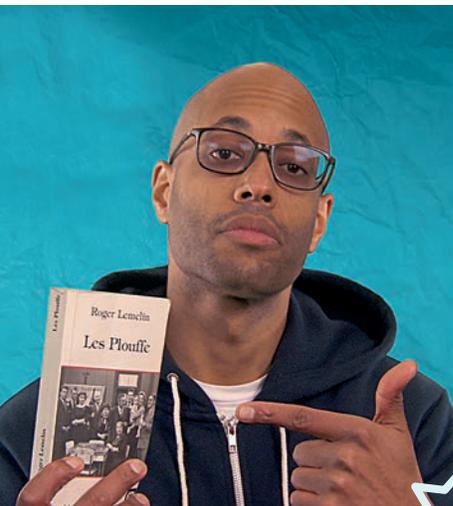
Télé-Québec ne pourrait réussir sa mission sans l'apport de ses précieux partenaires : Culture pour tous, avec qui nous avons souligné une fois de plus Les Journées de la culture ; le Musée national des Beaux-Arts du Québec, qui promeut, fait connaître et conserve l'art québécois de toutes les périodes ; le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), qui vise à offrir à la population sur tout le territoire québécois une offre artistique de qualité et diversifiée ; le Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue (FME), qui favorise la diffusion de musique originale et l'émergence de la jeune relève ; les Libraires du Québec, qui ont le souci de tourner des contenus dans plusieurs régions du Québec ; le Wapikoni Mobile, un projet novateur d'intervention et de formation auprès des jeunes autochtones des régions éloignées ; le Festif! de Baie-Saint-Paul, un événement rassembleur de musique et de cirque devenu incontournable dans le monde culturel de la région.

Pour une deuxième année, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a réitéré l'importance du rôle de La Fabrique culturelle en reconduisant sa mesure Création et développement de contenus numériques originaux spécialement pour la plateforme Web. Cette mesure est accompagnée d'un investissement de plus de 142 500\$ en bourses. Les œuvres retenues ont été diffusées en primeur sur La Fabrique culturelle tout au cours de l'année.

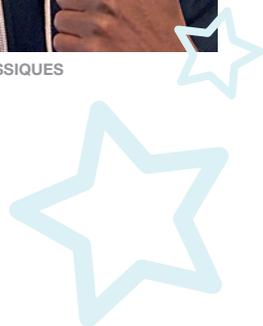
Un prix Numix à La Fabrique culturelle

En mai dernier avait lieu le 7^e Gala des prix Numix, qui souligne l'originalité et la qualité du contenu des projets numériques. La websérie **Lis T'Classiques**, qui fait découvrir et explique des œuvres phares de la littérature québécoise aux adolescents, s'est démarquée en remportant un prix dans la catégorie Production webtélé, Affaires publiques, magazine et documentaire.

Avec La Fabrique culturelle, la présence accrue des équipes de nos bureaux régionaux sur le terrain a notablement augmenté la visibilité de Télé-Québec en région. Nos caméramans, nos journalistes et nos techniciens fréquentent assidûment les lieux culturels, les événements et les festivals artistiques, des pôles majeurs de diffusion de la culture hors des grands centres. Les logos conjoints de La Fabrique culturelle et de Télé-Québec sont de plus en plus vus et reconnus.



LIS T'CLASSIQUES



Faire face aux défis de demain

En juillet 2015, le Conseil des ministres confirmait ma nomination à titre de présidente-directrice générale de Télé-Québec et membre de son conseil d'administration. Je succédais ainsi à M^{me} Michèle Fortin, qui a dirigé Télé-Québec pendant dix ans. Je suis entrée en fonction le 10 août 2015. Les premiers mois de mon mandat ont été l'occasion d'un vaste travail d'observation pour bien comprendre le fonctionnement de la Société et apprendre à connaître les équipes de Télé-Québec. Les grands chantiers n'ont pas manqué : renouvellement de la politique culturelle, dépôt d'un plan stratégique intérimaire 2016-2018, projet d'efficience afin de faire face à nos défis technologiques et réorganisation de directions et de services.

Renouvellement de la politique culturelle

Dans le cadre de la tournée nationale du ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, le Syndicat général des employé(e)s de Télé-Québec (SGETQ) a déposé un mémoire, puis a témoigné lors d'une audience publique. Il y a présenté Télé-Québec comme un outil privilégié de création, de promotion et de découverte des contenus culturels et éducatifs québécois, a souligné sa présence sur l'ensemble des plateformes de diffusion et sa contribution à la vitalité culturelle et économique de toutes les régions, ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine régional et touristique. Le mémoire du SGETQ se concluait sur 10 recommandations, dont un appel à un financement public garanti sur plusieurs années.

D'autres organismes, entreprises et associations ont témoigné de l'importance de La Fabrique culturelle et de Télé-Québec pour la diffusion, la visibilité et le rayonnement de contenus culturels québécois. L'agence QuébéComm affirmait ainsi que Télé-Québec a les outils, les ressources et la compétence pour jouer un rôle d'éclaireur. L'Union des artistes, la Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la capitale, le Festival du cinéma international de l'Abitibi-Témiscamingue, l'ADISQ et l'Association québécoise des producteurs de musique, ainsi que plusieurs autres regroupements, recommandaient un meilleur financement de Télé-Québec et des autres organismes publics et parapublics pour qu'ils puissent continuer d'assumer pleinement ce rôle.

Renouvellement de licence

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a renouvelé notre licence par voie administrative en vertu des modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle jusqu'au 31 août 2018.

Réorganisation interne

Le 31 mars 2016, lors de la rencontre avec l'ensemble du personnel de Télé-Québec, il a été annoncé que des changements organisationnels étaient à prévoir afin de répondre aux exigences de notre mandat, de rencontrer nos impératifs financiers, de faire face à l'évolution de notre industrie et de positionner avantageusement l'entreprise pour assurer sa pérennité.

Au cœur de cette stratégie, nous avons amorcé une vaste révision des processus de travail pour nous doter d'une structure organisationnelle plus souple et plus agile. Cette révision nous permet d'optimiser nos opérations. Elle se traduit notamment par une refonte de nos activités numériques, d'abord par la mise en place d'une vision stratégique intégrée du développement et de nos opérations. Télé-Québec s'inscrit de plus en plus comme un joueur très actif dans l'univers numérique, et nous souhaitons poursuivre cette croissance. C'est pourquoi deux directions ont été fusionnées, soit les médias numériques et les régions et partenariats. M^{me} Sophie Dufort a été nommée directrice générale de cette nouvelle direction et a pour responsabilité le développement numérique stratégique de l'ensemble de nos activités de La Fabrique culturelle, de Télé-Québec en classe et d'autres projets.

Tout au long de 2015-2016, nous avons aussi organisé des audits à l'interne avec les différents secteurs d'activité en rencontrant la majorité des directions et des services, afin de dresser un état des lieux de l'utilisation des outils de travail informatiques et techniques, et de faire un tour d'horizon des besoins pour améliorer l'efficience du

personnel et des cadres. Les fonctionnalités de Louise, le système dynamique et entièrement intégré de gestion de la diffusion et de la planification des ressources multimédias de Télé-Québec, sont entièrement revues. ProConsultant Informatique (PCI) accompagne Télé-Québec dans ce vaste mandat de déploiement multisectoriel pour un système intégré. La mise en chantier et l'implantation de ces nouvelles fonctionnalités ont commencé à l'automne 2016 et continueront en 2016-2017.

Partenariats et projets institutionnels

En novembre 2015, Télé-Québec mettait ses ressources au service du ministère de la Culture et des Communications pour faire rayonner les Prix du Québec et leurs lauréats. La Fabrique culturelle était sur place lors de la cérémonie officielle de remise des prix et a réalisé des portraits des lauréats en culture et en science. À l'hiver 2016, Télé-Québec a produit la campagne de mise en candidature des Prix du Québec 2016.

En avril 2016, Allô prof célébrait son vingtième anniversaire à l'occasion d'un grand souper-bénéfice organisé dans nos studios. Télé-Québec est l'un des partenaires fondateurs de l'organisme et a diffusé l'émission *Allô prof* de 1996 à 2001. L'événement a permis à l'organisme de recueillir 105 730\$. Ces fonds soutiendront la croissance des services offerts aux élèves québécois et l'atteinte de l'objectif de tripler le nombre de requêtes annuelles traitées par l'organisme d'ici 2020. Par ailleurs, nous hébergeons Allô prof dans nos locaux depuis sa création.



canal
SAVOIR

4 millions de foyers
ont accès à Canal Savoir
au Canada, dont
2,5 millions
au Québec – via son
antenne, par câble et
satellite en HD et en SD,
et sur le Web

90 % des contenus
disponibles dans leur
intégralité en simultané
et en vidéo sur
demande (VSD)

**Augmentation
de 5 %** du nombre de
pages consultées en
VSD à canalsavoir.tv

33 capsules
proposées par Canal
Savoir sur La Fabrique
culturelle avec
11 000 vues

Canal Savoir

Fort de la collaboration de tous ses membres et ses partenaires, dont Télé-Québec, Canal Savoir est parvenu en 2015-2016 à maintenir une programmation de qualité. Les défis touchant l'ensemble de l'industrie ont été au cœur des réflexions stratégiques de la chaîne.

Au cours de l'année, plus de 90 % des contenus diffusés à Canal Savoir ont également été rendus disponibles dans leur intégralité en simultané et en vidéo sur demande (VSD). Le nombre de pages consultées en VSD à canalsavoir.tv a connu une légère augmentation (+5 %) par rapport à l'année précédente. Durant cette période, Canal Savoir a aussi proposé sur La Fabrique culturelle 33 capsules qui ont suscité plus de 11 000 vues.

Toujours en 2015-2016, la chaîne a diffusé 85 nouvelles productions qui totalisent 264,5 heures de diffusion et 386 émissions. Parmi ces nouveautés, le tiers (33,4 %) a été réalisé en cofinancement, et près de 50 % traitent de travaux de recherche, d'activités ou d'événements issus du monde de l'éducation. Plus de 50 % touchent les sciences humaines et sociales, 21 % sont à vocation culturelle; 15 % valorisent la recherche scientifique et le pôle d'innovation issu des travaux de chercheurs; 9 % mettent en lumière le talent de la relève lors de compétitions interuniversitaires. Dans ce bilan d'heures originales figure aussi la rediffusion de séries associées à Télé-Québec, dont *Le rêve de Champlain*, *Le code Chastenay*, *L'espace d'une chanson*, *Encore plus... Génial!* et quelques autres acquisitions phares.

Canal Savoir établit annuellement plusieurs partenariats avec des organismes qui partagent les mêmes objectifs de transmission du savoir et de la connaissance. À l'échelle nationale, la chaîne a diffusé la quatrième saison du *Droit de savoir* sur ICI Tou.tv et propose la série *Archi branchés* (un magazine sur l'architecture) via la Collection de vidéos éducatives de la Société de Gestion du réseau informatique

des commissions scolaires (GRICS). À l'international, Canal Savoir a renouvelé sa participation à la Fête de la science en France. Pour une dixième année, Canal Savoir a présenté sur le site de Canal-U (la vidéothèque numérique de l'enseignement supérieur en France) une programmation spéciale composée de cinq séries sur la recherche universitaire québécoise. Des recherches rayonneront également sur la plateforme universcience.tv, la webtélé scientifique hebdo de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la Découverte en France. Toujours à l'international, les trois stations suivantes diffusent des contenus de Canal Savoir : Kanal-7 (Gabon), Edu TV (Serbie) et Cinaps TV (France).

Rayonnement national et international

Grâce à une entente de distribution avec la Société Radio-Canada, la majorité de la programmation de Télé-Québec est offerte aux clients de Bell, de Telus Télé-Optik et de Vidéotron par l'entremise de leurs plateformes de vidéo sur demande (télé, Web, appareils mobiles, tablettes). Cette entente permet également à Télé-Québec d'offrir ses contenus dans l'espace public, notamment sur certains vols des compagnies Air Canada et Air Transat. Parmi les émissions que l'on retrouvait sur l'une ou l'autre de ces plateformes : des émissions jeunesse et famille (***100% animal, Les Argonautes, Le dernier passager, Dis-moi tout, Format familial, Génial!, Le grand jeu des animaux, Marc-en-peluche, C'est du sport*** et ***Subito texto***), des documentaires (***Au Québec avec Tintin, Beauté fatale, La gloire mais à quel prix?, Justice, Miron, un homme revenu d'en dehors du monde, La politique n'est pas un jeu d'enfants, Sous pression, Télé en série***), des magazines (***À la di Stasio, Ça vaut le coût, Cuisine futée, parents pressés, Une pilule, une petite granule, Un chef à la cabane, Curieux Bégin, Deux hommes en or, Les francs-tireurs***) et des émissions d'humour (***Les Appendices, Une histoire vraie, Like-moi!***).

Cette année encore, Télé-Québec a su réaffirmer sa pertinence comme télévision culturelle tant sur la scène internationale que sur la scène nationale, notamment grâce à des partenariats triés sur le volet. Le partenariat avec TV5MONDE, accessible à plus de 200 millions de foyers dans 198 pays, a diffusé des saisons de nos émissions ***À la di Stasio, Curieux Bégin, Le code Chastenay, Les gars des vues, Tactik, Ramdam, 1, 2, 3... Géant***, des documentaires (***Les grands moyens, Raymond Gravel, un sacré curé, From Montréal, Anticosti, la chasse au pétrole extrême, Héros sous le choc***, etc.), ***Le Grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale 2016*** et des épisodes de notre nouveauté ***Salmigondis***.

Conseils d'administration, jurys et comités auxquels siègent les membres de la direction générale de Télé-Québec

MARIE COLLIN

Présidente-directrice générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente du conseil d'administration de Canal Savoir

DENIS BÉLISLE

Directeur général principal et secrétaire corporatif

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de TV5MONDE

Membre du conseil d'administration de Canal Savoir

Membre du conseil d'administration et du bureau de direction des médias francophones publics

JURYS ET COMITÉS

Président du comité distribution et commercialisation de TV5MONDE

Membre du conseil des chefs de délégation

Membre du comité d'audit de Canal Savoir

DENIS DUBOIS

Directeur général programmation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de l'INIS

SOPHIE DUFORT

Directrice générale des médias numériques et des régions

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de Cinémania – un festival de films francophones

Membre du conseil d'administration de l'Académie du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias

Membre du conseil d'administration de Femmes en cinéma, télévision et médias numériques (FCTMN)

NICOLE TARDIF

Directrice générale des communications et image de marque

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville

JURY

Membre du jury des prix Zénith du Forum des communicateurs gouvernementaux

Cette nomenclature ne reflète que l'engagement des directeurs généraux et ne fait pas état de la participation de nombreux directeurs de Télé-Québec à d'autres conseils d'administration, jurys et comités de l'industrie.

Protocole

Au cours de l'année 2015-2016, Télé-Québec a conclu des ententes de trois ans avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et avec la Société civile des auteurs multimédia (SCAM). Ces ententes arriveront à échéance le 31 août 2019.

Aperçu 2016-2017

Avec un taux
de notoriété
de 98 % auprès
de la population
francophone,
Télé-Québec
bénéficie de
circonstances
favorables

Cette année, Télé-Québec doit faire face à des contraintes budgétaires provenant de diverses sources, dont la baisse toujours incertaine de l'enveloppe du Fonds des médias du Canada (FMC), la fragilité des revenus publicitaires et les critères d'admissibilité aux crédits d'impôt. La dernière année aura été riche au chapitre des affaires institutionnelles à la suite du resserrement des règles du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) au gouvernement du Canada. Bien que les règles d'admissibilité au crédit d'impôt n'aient pas été modifiées, la façon d'interpréter celles-ci a été resserrée, avec pour conséquences d'exclure les magazines de société tels que **BazzoTV**. Les producteurs et les télédiffuseurs se sont mobilisés pour faire des représentations auprès de Patrimoine canadien afin de rétablir ce soutien financier important. Une première bataille a été remportée, mais le travail n'est pas pour autant terminé auprès des décideurs pour maintenir le cap sur le financement de contenus de qualité dans un environnement télévisuel où les genres d'émissions diffèrent grandement entre le Québec et le reste du Canada.

Les défis ne manqueront pas à Télé-Québec pour l'année 2016-2017, alors que le gouvernement du Québec consulte la population et le milieu culturel dans le cadre du renouvellement de sa politique culturelle. Voilà une excellente occasion pour Télé-Québec, créateur, agrégateur et diffuseur de contenus, d'occuper une place de choix. Avec un taux de notoriété de 98 % auprès de la population francophone, nul doute que Télé-Québec bénéficie de circonstances favorables dans cet exercice, non seulement auprès du grand public, mais également auprès de ses partenaires d'affaires, de ses partenaires commerciaux et de la classe politique. Télé-Québec entend également faire entendre sa voix dans le cadre de la vaste *Consultation sur le contenu canadien dans un monde numérique* menée d'un bout à l'autre du pays par la ministre du Patrimoine canadien, M^{me} Mélanie Joly.

Au chapitre de nos contenus, l'année de programmation 2016-2017 sera sous le signe de la musique avec une thématique centrale autour de la chanson francophone d'ici. Une occasion en or de se démarquer de la concurrence et de se positionner comme un joueur dominant en culture. Un bon exemple de l'engagement indéfectible de Télé-Québec envers l'un de ses deux grands ports d'attache; la culture. En matière d'éducation, trait distinctif de notre ADN, nous maintenons une offre jeunesse inégalée avec des contenus créatifs et éducatifs déployés sur toutes les plateformes. Nous demeurons convaincus que la clé de notre succès réside dans notre créativité, notre audace, la pertinence de nos projets, mais aussi dans notre volonté d'être reconnu comme le diffuseur multiplateforme le plus audacieux et innovant au service des Québécois de tous les âges.



Marie Collin
Présidente-directrice générale
Télé-Québec

Grille horaire automne 2015

du 7 septembre au 11 décembre 2015

PREMIÈRE DIFFUSION

REDIFFUSION

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
6 h	LE PETIT SPIROU / LES LÉGENDES DE TATONKA					1, 2, 3... GÉANT	
6 h 30	LE LIVRE DE LA JUNGLE / MINI-NINJAS				MARCO POLO	SAM LE POMPIER	
7 h	LASSIE	LES ARGONAUTES				TOUPIE ET BINOU	
7 h 30	LA CHOUETTE ET CIE / LES AS DE LA JUNGLE					CALIMERO / T'CHOUPI À L'ÉCOLE	
8 h	DORA L'EXPLORATRICE					DORA L'EXPLORATRICE	
8 h 30	LES CALINOIRS / T'CHOUPI À L'ÉCOLE					DIEGO	
9 h	LES MÉLODILOUS					LA PAT'PATROUILLE	
9 h 30	1, 2, 3... GÉANT					ALVINNN!!! ET LES CHIPMUNKS	
10 h	PIERRE LAPIN / SAM LE POMPIER					MINI-NINJAS	
10 h 30	BOB LE BRICOLEUR / PEG + CHAT					ROBIN DES BOIS	
11 h	MÉDECIN SANS RV	UNE HISTOIRE VRAIE	ÇA VAUT LE COÛT	FORMAT FAMILIAL	DE GARDE 24/7	LES NOUVELLES AVENTURES DE PETER PAN	
11 h 30	LE CODE CHASTENAY	100% ANIMAL	DE GARDE 24/7	MÉDECIN SANS RV	CUISINE FUTÉE...	LES DALTON	
12 h	SOYONS BÊTES!	GÉNIAL!	TROP MIGNON	CURIEUX BÉGIN	BANC PUBLIC	100% ANIMAL	SUBITO TEXTO
12 h 30						SHAUN LE MOUTON	SUBITO TEXTO
13 h	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE	LES FRANCS-TIREURS	FORMULE DIAZ	SOYONS BÊTES!	
13 h 30						SUBITO TEXTO	
14 h	BANC PUBLIC	DEUX HOMMES EN OR	CURIEUX BÉGIN	SOYONS BÊTES!	BAZZO.TV	CURIEUX BÉGIN	DEUX HOMMES EN OR
14 h 30							
15 h	CUISINE FUTÉE...	FORMAT FAMILIAL	LE CODE CHASTENAY	ÇA VAUT LE COÛT		LES GRANDS DOCUMENTAIRES	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE
15 h 30	MARSUPLAMI						
16 h	1, 2, 3... GÉANT						
16 h 30	ZOU / MAYA L'ABELLE					GÉNIAL!	BANC PUBLIC
17 h	TOC TOC TOC					CUISINE FUTÉE...	CURIEUX BÉGIN
17 h 30	SALMIGONDIS					FORMAT FAMILIAL	
18 h	LES ARGONAUTES				TROP MIGNON	CINÉ-MOLLO	MÉDECIN SANS RV
18 h 30	SUBITO TEXTO						100% ANIMAL
19 h	ÇA VAUT LE COÛT	LE CODE CHASTENAY	CUISINE FUTÉE...	GÉNIAL!	UNE HISTOIRE VRAIE		GÉNIAL!
19 h 30	DE GARDE 24/7	MÉDECIN SANS RV	FORMAT FAMILIAL				
20 h	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	BANC PUBLIC	FORMULE DIAZ	CURIEUX BÉGIN	LES FRANCS-TIREURS	LES GRANDS DOCUMENTAIRES
21 h	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE	HOMELAND 4	LES FRANCS-TIREURS	BAZZO.TV	DEUX HOMMES EN OR	BELLE ET BUM	CINÉMA
21 h 30							
22 h	MAD MEN 5	BANC PUBLIC	GÉNIAL!	UNE HISTOIRE VRAIE	BELLE ET BUM	CINÉMA	LES GRANDS DOCUMENTAIRES
22 h 30							
23 h	DEUX HOMMES EN OR	LES FRANCS-TIREURS	FORMULE DIAZ	HOMELAND 4			
23 h 30							
0 h	CURIEUX BÉGIN	LA PÉRIODE DE QUESTIONS			CINÉMA		
0 h 30						DE GARDE 24/7	BAZZO.TV
1 h	UNE HISTOIRE VRAIE	ÇA VAUT LE COÛT	MÉDECIN SANS RV	LE CODE CHASTENAY		UNE HISTOIRE VRAIE	

Grille horaire hiver 2016

du 4 janvier au 27 mars 2016

PREMIÈRE DIFFUSION

REDIFFUSION

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	
VIC LE VICKING / LES LÉGENDES DE TATONKA					1, 2, 3... GÉANT		6 h
LE LIVRE DE LA JUNGLE / MINI-NINJAS				MARCO POLO	SAM LE POMPIER		6 h 30
CHRONIQUES DE ZORRO	LES ARGONAUTES				TOUPIE ET BINOU		7 h
LA PAT'PATROUILLE					CALIMERO / T'CHOUPI À L'ÉCOLE		7 h 30
DORA L'EXPLORATRICE					DORA L'EXPLORATRICE		8 h
DIEGO					DIEGO		8 h 30
LES MÉLODILOUS					LA PAT'PATROUILLE		9 h
1, 2, 3... GÉANT					ALVINNN!!! ET LES CHIPMUNKS		9 h 30
PIERRE LAPIN / SAM LE POMPIER					MINI-NINJAS		10 h
BOB LE BRICOLEUR / PEG + CHAT					ROBIN DES BOIS		10 h 30
MÉDECIN SANS RV	LES APPENDICES	ÇA VAUT LE COÛT	LA MAFIA AMÉRICAINE	DIS-MOI TOUT	LES AVENTURES DE LADYBUG ET CHAT NOIR		11 h
LE CODE CHASTENAY	DIS-MOI TOUT	QUÉBEC WESTERN	MÉDECIN SANS RV	CUISINE FUTÉE...	LES DALTON		11 h 30
SOYONS BÊTES!	GÉNIAL!	TROP MIGNON	CURIEX BÉGIN	BANC PUBLIC	LE DERNIER PASSAGER	SUBITO TEXTO	12 h
LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE	LES FRANCS-TIREURS	FORMULE DIAZ	SOYONS BÊTES!	SUBITO TEXTO	12 h 30
BANC PUBLIC	DEUX HOMMES EN OR	CURIEX BÉGIN	SOYONS BÊTES!	BAZZO.TV	UN CHEF À LA CABANE	SUBITO TEXTO	13 h
CUISINE FUTÉE...	LA MAFIA AMÉRICAINE	LE CODE CHASTENAY	ÇA VAUT LE COÛT		UN CHEF À LA CABANE	DEUX HOMMES EN OR	13 h 30
MARSUPILAMI					LES GRANDS DOCUMENTAIRES	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE	14 h
1, 2, 3... GÉANT							14 h 30
ZOU / MAYA L'ABEILLE					GÉNIAL!	BANC PUBLIC	15 h
TOC TOC TOC					CUISINE FUTÉE...	UN CHEF À LA CABANE	15 h 30
SALMIGONDIS					DIS-MOI TOUT		16 h
LES ARGONAUTES				LE DERNIER PASSAGER	CINÉ-MOLLO		16 h 30
SUBITO TEXTO					LES APPENDICES		17 h
ÇA VAUT LE COÛT	LE CODE CHASTENAY	CUISINE FUTÉE...	GÉNIAL!	LES APPENDICES	GÉNIAL!		17 h 30
LA MAFIA AMÉRICAINE	MÉDECIN SANS RV	DIS-MOI TOUT		LIKE-MOI!			18 h
LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	BANC PUBLIC	FORMULE DIAZ	UN CHEF À LA CABANE	LES FRANCS-TIREURS	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	18 h 30
TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE	BANC PUBLIC	LES FRANCS-TIREURS	BAZZO.TV	DEUX HOMMES EN OR	BELLE ET BUM	CINÉMA	19 h
MAD MEN 6	LIKE-MOI!	GÉNIAL!	LIKE-MOI!	BELLE ET BUM			19 h 30
DEUX HOMMES EN OR	LES APPENDICES						20 h
UN CHEF À LA CABANE	LES FRANCS-TIREURS	FORMULE DIAZ	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE		CINÉMA	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	20 h 30
LIKE-MOI!	ÇA VAUT LE COÛT	MÉDECIN SANS RV	LES APPENDICES	CINÉMA		BAZZO.TV	21 h
					LIKE-MOI!		21 h 30
					LES APPENDICES		22 h
							22 h 30
							23 h
							23 h 30
							0 h
							0 h 30
							1 h

Prix remportés

Gémeaux

2016



BANC PUBLIC

PAMPLEMOUSSE MÉDIA

Meilleure recherche :
talk-show, magazine

FORMAT FAMILIAL

ATTRACTION IMAGES

Meilleure animation :
magazine de services

MARC-EN-PELUCHE

BLACHFILMS

Meilleure émission ou série
originale produite pour
les médias numériques :
jeunesse

BAZZOMAG

LES PRODUCTIONS
BAZZO BAZZO

Meilleure production
numérique (site web et/ou
application mobile) pour
une émission ou série :
affaires publiques,
magazine, sport

FORMULE DIAZ

TRIO ORANGE

Meilleur magazine culturel
Meilleure réalisation :
magazine
Meilleure animation :
magazine culturel

Meilleure interprétation
pour une émission
ou série originale
produite pour les médias
numériques : jeunesse
(É. Galloy)

UN CHEF À LA CABANE

ATTRACTION IMAGES

Meilleur magazine
de services

LES FRANCS-TIREURS

ZONE 3

Meilleur montage :
magazine

JUSTICE

PICBOIS PRODUCTIONS

Meilleure production
numérique (site web et/ou
application mobile) pour
une émission ou série :
documentaire

LE CODE CHASTENAY

PRODUCTIONS PIXCOM

Meilleur magazine
d'intérêt social

GÉNIAL!

DATSIT STUDIOS

Meilleure animation :
jeu, télé-réalité
Meilleure production
numérique (site web et/ou
application mobile) pour
une émission ou série :
variété

LE PROFIL AMINA

OFFICE NATIONAL DU FILM
DU CANADA

Meilleur documentaire :
société

DE GARDE 24/7

AVANTI CINÉ VIDÉO

Meilleure série
documentaire : société

LIKE-MOI!

ZONE 3

Meilleure série
humoristique

Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse

2016

100 % ANIMAL

ATTRACTION IMAGES

Prix d'excellence pour le meilleur contenu interactif – Divertissement
Prix d'excellence pour la meilleure série télévisée ou websérie – Acquisition de connaissances et développement du sens critique

LES ARGONAUTES

PRODUCTIONS PIXCOM

Prix d'excellence pour la meilleure série télévisée ou websérie – Stimulation de l'imagination et de la créativité

TOC TOC TOC

TÉLÉFICTION

Prix d'excellence pour la meilleure série télévisée ou websérie – Contenu à valeur aspirationale

SALMIGONDIS

TÉLÉFICTION

Prix des parents

Numix

2016

LIS T'CLASSIQUES

TÉLÉ-QUÉBEC

LA FABRIQUE CULTURELLE

Meilleure production webtélé – Affaires publiques, magazine et documentaire (OPC)

Prix de l'Office de la protection du consommateur

2016

ÇA VAUT LE COÛT

GROUPE FAIR-PLAY

Prix de l'Office de la protection du consommateur (OPC)

San Diego International Kids' Film Festival

2016

MARC-EN-PELUCHE

BLACHFILMS

Prix du jury

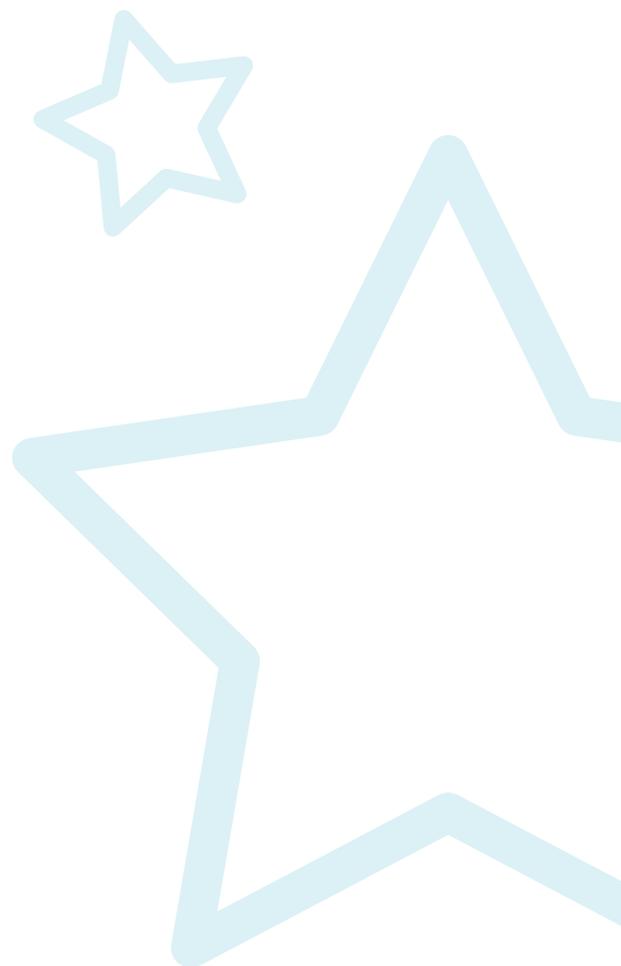
SOCAN Musique

2016

SALMIGONDIS

TÉLÉFICTION

Musique de télévision (national) – Émission jeunesse



Renseignements sur le conseil d'administration

JEAN LAMARRE Président du conseil et du comité exécutif

PRÉSIDENT
LAMARRE CONSULTANTS

DATE DE NOMINATION AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
31 janvier 2008
reconduction le 20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2018

STATUT
Membre indépendant

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale de Télé-Québec et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration a constitué un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et un comité des ressources humaines. Le conseil a également constitué un comité exécutif.

Jean Lamarre est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal avec spécialisation en économie appliquée. Depuis 1996, il est président de Lamarre Consultants, qui offre des services de conseil stratégique et organise le financement de projets pour des sociétés dans leurs efforts d'implantation ou d'expansion, principalement au Québec. Les domaines d'intervention du cabinet se situent surtout en sciences de la vie et dans les hautes technologies.

Antérieurement, M. Lamarre a agi à titre de vice-président international auprès du Groupe Canam Manac, essentiellement dans la gestion des opérations au Mexique, en France, au Venezuela et en Chine.

Pendant quinze ans, M. Lamarre a été très actif auprès des entreprises Lavalin. Il a œuvré au bureau de Bruxelles à titre de vice-président Europe, étant responsable des opérations en Belgique, en Angleterre et en Norvège. Précédemment, il avait été vice-président finances et administration au Groupe Lavalin Itée, après avoir occupé des fonctions d'administrateur au Nigeria, en Algérie, au Guatemala et au Sénégal.

M. Lamarre est membre du comité d'examen indépendant du Groupe Investors et siège également aux conseils d'administration suivants :

- Semafo inc.
- Le Devoir inc.
- Therillia Development Company Inc.
- Technologies D-Box inc.
- TSO3 inc.
- Groupe Delom inc.
- Services Biotech Mispro inc.
- Klox Technologies inc.
- Société du Patrimoine Angus
- CMEN-SA
- Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal
- Groupe Bellechasse santé inc., Centre d'accueil Marcelle-Ferron inc.
- Arianne Phosphate inc.
- Opti-Thera inc.

MARIE COLLIN
Présidente-directrice
générale
Société de télédiffusion
du Québec

DATE DE NOMINATION AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 août 2015

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
9 août 2020

STATUT
Membre indépendant

Arrivée à Télé-Québec avec une riche expérience en télévision, Marie Collin y occupe le poste de présidente-directrice générale depuis un an.

Après avoir travaillé dans le secteur de la recherche, puis à la direction des relations publiques au réseau TVA, de 1987 à 1994, elle entre en poste à la direction des communications de TQS pour les trois années subséquentes. Dès 1997, M^{me} Collin devient vice-présidente principale de Canal Vie et de Ztélé, à Radiomutuel. Son rôle s'accroît au sein d'une nouvelle équipe après l'acquisition de ce réseau par Astral Média, en 2000, puisqu'elle y assumera la vice-présidence principale, programmation, communications et médias interactifs, Canal Vie, Vrak.tv et Ztélé pendant treize ans. Avant son arrivée à la tête de Télé-Québec, M^{me} Collin fait une incursion dans le milieu de la production indépendante à titre de présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique. Entre 2004 et 2010, elle est notamment invitée par HEC Montréal comme experte enseignante en marketing télévisuel et en gestion télévisuelle et cinématographique.

Après avoir entrepris ses études à l'Université d'Ottawa en 1983, c'est à l'Université de Montréal que M^{me} Collin a obtenu un baccalauréat en science politique et en sciences de la communication. Elle y a également poursuivi sa scolarité à la maîtrise en communications.

Depuis janvier 2016, M^{me} Collin assure la présidence du conseil d'administration de Canal Savoir.

FRANCINE CLÉROUX
Présidente du comité de
gouvernance et d'éthique,
membre du comité exécutif
et du comité d'audit

MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

MEMBRE DU COMITÉ DE
PLANIFICATION STRATÉGIQUE
CONSULTANTE
COMMUNICATIONS
STRATÉGIQUES ET MENTORAT

DATE DE NOMINATION AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 mars 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
27 mars 2016

STATUT
Membre indépendant

Francine Cléroux est diplômée de l'Université de Montréal en relations publiques. M^{me} Cléroux a œuvré pendant plus de trente années en direction d'équipes, plus précisément dans le secteur des relations publiques et des communications stratégiques. Elle a entre autres occupé des postes de directrice des communications au sein de deux ordres professionnels, de vice-présidente adjointe aux affaires publiques et générales pour la Financière Sun Life, de vice-présidente relations publiques et communications pour le Mouvement Desjardins et, plus récemment, de présidente-directrice générale de la Fondation du cancer du sein du Québec.

M^{me} Cléroux est également très engagée dans la communauté. Depuis le début de sa carrière, elle a apporté sa contribution à l'évolution de nombreux organismes sans but lucratif – tant dans les secteurs humanitaires que dans le domaine des arts – et d'organismes gouvernementaux, paragonnementaux et d'affaires, dont, entre autres, le Conseil du patronat du Québec, Centraide du Grand Montréal, le Conseil de gestion de l'assurance parentale et les Grands Ballets canadiens. Elle a de plus présidé le conseil d'administration du Cercle canadien de Montréal, ainsi que celui du Nouvel Ensemble Moderne.

LOUISE DANDURAND
Vice-présidente du conseil
et du comité exécutif,
présidente du comité des
ressources humaines

DATE DE NOMINATION AU
 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 25 juin 2008
 reconduction le 22 janvier 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
 21 janvier 2017

STATUT
 Membre indépendant

Louise Dandurand est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université de Toronto. Après avoir été conseillère principale en matière politique auprès du ministre d'État (Sciences et technologie) du Canada, elle a été, de 1986 à 1988, secrétaire générale du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et a également occupé les postes de présidente par intérim, de directrice générale des programmes, de directrice générale de l'administration et de secrétaire générale du Conseil des arts du Canada. En 1997, elle a été nommée vice-rectrice à la planification stratégique et financière de l'Université du Québec à Montréal, et en 1998, vice-rectrice à la recherche du même établissement. Présidente-directrice générale du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) de 2001 à 2006, elle est ensuite devenue vice-rectrice à la recherche et aux études supérieures de l'Université Concordia. De 2008 à 2010, elle a été présidente du Comité de recherche de la CREPUQ, puis, de juin 2009 à septembre 2010, membre du groupe-conseil sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. De 2012 à 2015, M^{me} Dandurand a été présidente de l'Acfas.

Sur la scène internationale, M^{me} Dandurand a été déléguée de l'Amérique du Nord au programme de Gestion institutionnelle de l'enseignement supérieur (IMHE) de l'OCDE, membre de la délégation canadienne du Comité sur les systèmes scientifiques de l'OCDE, puis représentante du Canada au International Group of Funding Agencies for Global Change Research (IGFA).

Depuis juin 2014, M^{me} Dandurand siège également au conseil d'administration suivant :

- Comité scientifique de l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail (IRSST)

ALEXIS DESCHÊNES
Membre du comité d'audit

AVOCAT
 BUREAU D'AIDE JURIDIQUE DE
 NEW RICHMOND
 CENTRE COMMUNAUTAIRE
 JURIDIQUE
 BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

DATE DE NOMINATION AU
 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
 19 février 2017

STATUT
 Membre non indépendant

DATE DE DÉPART
 14 mars 2016

Alexis Deschênes est avocat pour l'aide juridique dans la région de la Baie-des-Chaleurs en Gaspésie, d'où il est originaire. À l'issue de ses études à la Faculté de droit de l'Université Laval, il a reçu le Prix du Barreau du Québec attribué à l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne cumulative au terme du baccalauréat.

Auparavant, M. Deschênes avait travaillé douze ans en journalisme télévisuel, essentiellement à TVA et à Radio-Canada. Alors bachelier en sciences politiques de l'Université Concordia, il avait été nommé correspondant parlementaire à l'Assemblée nationale en 2006, où il est resté pendant quatre années avant de se diriger en droit.

STÉPHANE ÉTHIER
Membre du comité des
ressources humaines

CONSULTANT EN GESTION
 ET CHARGÉ DE COURS EN
 MANAGEMENT
 HEC MONTRÉAL

DATE DE NOMINATION AU
 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 27 mars 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
 26 mars 2017

STATUT
 Membre indépendant

Consultant en gestion, Stéphane Éthier est chargé de cours en management à l'Université McGill, ainsi qu'à HEC Montréal, où il est également étudiant au doctorat. Auparavant, il a dirigé l'équipe de conseillers en efficacité opérationnelle au Mouvement Desjardins, il a été directeur principal de la pratique en conseil stratégique chez Deloitte et consultant à McKinsey & Company. Il a aussi occupé le poste de stratège principal et de directeur de la gestion des connaissances chez Cossette.

Précédemment, il a été conseiller politique auprès de ministres du gouvernement du Québec et a occupé des postes de direction dans divers médias imprimés et interactifs. Il a également été chroniqueur et animateur à la télévision et à la radio, notamment à Télé-Québec, où il a commencé sa carrière dans les médias. Stéphane Éthier est titulaire d'un MBA de HEC Montréal, ainsi que de baccalauréats en anatomie, en droit civil et en common law de l'Université McGill.

Il siège également aux conseils d'administration suivants :

- Insertech Angus inc.
- Association québécoise de droit constitutionnel

SYLVIE JACQUES
Membre du comité d'audit

DIRECTRICE INVESTISSEMENTS
 FONDS D'INVESTISSEMENT
 DE LA CULTURE ET DES
 COMMUNICATIONS

DATE DE NOMINATION AU
 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 22 février 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
 21 février 2016

STATUT
 Membre indépendant

Sylvie Jacques est directrice investissements au Fonds d'investissement de la culture et des communications depuis 2011. Elle cumule plus de vingt ans d'expérience dans les domaines de l'investissement et du financement d'entreprise. De 1987 à 1995, elle a travaillé à la Société de développement industriel du Québec, dont quatre années comme gestionnaire d'une équipe de professionnels. En 1995, elle s'est jointe au Fonds de solidarité FTQ, et en 1997, elle a été promue directrice du Fonds récréotouristique, avec un portefeuille d'investissements de 100 millions de dollars sous sa responsabilité. En septembre 2000, elle est devenue directrice de la Division Tourisme et Loisirs de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De 2003 à 2010, elle a occupé le poste de directrice financement subordonné à la Banque de développement du Canada. Elle a donc acquis une solide expertise en matière d'investissement dans des entreprises et organismes de toutes tailles œuvrant dans divers secteurs d'activité. Elle détient un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finance et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

M^{me} Jacques a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Transat A.T. inc., Manoir Richelieu s.e.c. et Réseau Capital, pour n'en nommer que quelques-unes.

Elle siège également aux conseils d'administration suivants :

- GVGS inc.
- Société zoologique de Granby

DOMINIQUE PAYETTE
Membre du comité de
gouvernance et d'éthique

PROFESSEURE TITULAIRE
DÉPARTEMENT D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION
UNIVERSITÉ LAVAL

DATE DE NOMINATION AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
1^{er} mai 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
30 avril 2017

STATUT
Membre indépendant

Dominique Payette est professeure titulaire au Département d'information et de communication de l'Université Laval, à Québec, où elle travaille depuis 2006. Avant 2006, elle a été journaliste à la Première Chaîne de Radio-Canada pendant de nombreuses années, ainsi qu'à la télévision de Radio-Canada et à Télé-Québec. M^{me} Payette a reçu plusieurs prix de journalisme, notamment le prix Jean-Pierre-Goretta, de la Radio suisse romande.

Elle détient une maîtrise en communication et un doctorat en sociologie de l'UQAM. Sa thèse de doctorat portait sur le génocide rwandais, et l'ouvrage *La Dérive sanglante du Rwanda*, publié aux éditions Écosociété, en est issu. Elle est aussi l'auteure du livre *Le Journalisme radiophonique*, aux Presses de l'Université de Montréal.

M^{me} Payette a également été chargée de cours à l'UQAM, à l'Université de Montréal et à l'École nationale d'administration publique, avant d'arriver à l'Université Laval. Elle a par ailleurs obtenu des prix d'excellence en enseignement à l'Université Laval ainsi qu'à l'Université de Montréal.

Dominique Payette a aussi dirigé en 2010 le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec, à la demande de la ministre québécoise de la Culture et des Communications. Son rapport propose 50 mesures destinées à opérer une réforme audacieuse du régime de presse au Québec.

En 2013, elle a été professeure invitée à l'Institut français de presse à Paris et à la Faculté de journalisme de l'Université de Bucarest, en Roumanie.

Elle a été membre du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec, où elle a présidé le comité de gouvernance et d'éthique de 2009 à 2013.

LOUISE MARTEL
Présidente du comité d'audit
et membre du comité exécutif

PROFESSEURE HONORAIRE
DÉPARTEMENT DE SCIENCES
COMPTABLES
HEC MONTRÉAL

DATE DE NOMINATION AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 janvier 2009

reconduction le 28 mars 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
27 mars 2016

STATUT
Membre indépendant

Louise Martel, FCPA, FCA, CA – Auditeur, est professeure honoraire au département de sciences comptables à HEC Montréal. Elle participe à des programmes de formation en entreprise tant au Québec qu'à l'étranger. Elle a été pendant plus de dix-neuf ans associée au cabinet d'experts-comptables KPMG. Ses intérêts professionnels touchent l'information financière, l'attestation, l'éthique et la gouvernance. De plus, M^{me} Martel est active dans le milieu québécois des affaires. Elle participe régulièrement à des projets de consultation ou d'expertise, et agit à titre de formatrice (*coach*) financière. M^{me} Martel est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

LORRAINE PINTAL
Membre du comité des
ressources humaines

DIRECTRICE ARTISTIQUE
ET GÉNÉRALE
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE

DATE DE NOMINATION AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 juin 2008
reconduction le 27 mars 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
26 mars 2017

STATUT
Membre indépendant

Lorraine Pintal est comédienne, metteuse en scène, réalisatrice, animatrice et auteure. À titre de metteuse en scène, nous lui devons depuis 1981 plus d'une centaine de réalisations théâtrales qui ont été diffusées autant sur la scène internationale qu'au Canada. Elle a réalisé bon nombre de dramatiques pour la télévision et a interprété plusieurs rôles comme comédienne, tant au théâtre, qu'à la télévision et au cinéma. Elle a animé l'émission littéraire *Vous m'en lirez tant* à la Première Chaîne de Radio-Canada de septembre 2008 à juin 2011. Membre de l'Ordre du Canada et officière de l'Ordre national du Québec, elle a remporté de nombreuses distinctions, dont plusieurs Masques de l'Académie québécoise du théâtre et de nombreux prix Gémeaux pour ses réalisations à la télévision. Depuis la saison 1992-1993, elle est la directrice artistique et générale du Théâtre du Nouveau Monde.

M^{me} Pintal a siégé au conseil d'administration de la Chambre de Commerce de Montréal. Aujourd'hui, elle siège aux conseils d'administration suivants :

- Partenariat du Quartier des Spectacles
- Théâtres associés inc.

Revue des présences des membres du conseil d'administration aux séances du conseil et des comités 2015-2016

	Conseil d'administration 4 SÉANCES ORDINAIRES	Comité d'audit	Comité exécutif	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique
FRANCINE CLÉROUX ⁽¹⁾	4/4	2/2	—	—	2/2
LOUISE DANDURAND	3/4	—	—	2/3	—
SYLVIE JACQUES ⁽²⁾	4/4	4/4	—	—	1/1
JEAN LAMARRE	4/4	3/4	—	3/3	2/2
LOUISE MARTEL	4/4	4/4	—	—	—
LORRAINE PINTAL ⁽³⁾	4/4	—	—	2/2	1/1
ALEXIS DESCHÊNES *	1/4	0/4	—	—	—
STÉPHANE ÉTHIER	3/4	—	—	1/3	—
DOMINIQUE PAYETTE	3/4	—	—	—	2/2
MARIE COLLIN	4/4	—	—	—	—

(1) ajout du comité d'audit à compter du 18 mars 2016

(2) ajout du comité de gouvernance et d'éthique à compter du 18 mars 2016

(3) changement du comité de gouvernance et d'éthique au comité des ressources humaines à compter du 18 mars 2016

* a quitté le 15 mars 2016

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société prend en considération le salaire annuel de base, la prime annuelle, s'il y a lieu, de même que la prime d'allocation de voiture.

La rémunération et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont celles qui ont été établies par décret gouvernemental s'appliquant aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

Allocation pour l'utilisation d'un véhicule

La Société octroie à ses dirigeants une allocation mensuelle brute de 300\$ pour l'utilisation d'un véhicule personnel.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société

	Titre d'emploi	Salaire annuel	Allocation automobile
MARIE COLLIN	Présidente-directrice générale	180 911 \$	0 \$
DENIS BÉLISLE	Directeur général principal et secrétaire corporatif	174 573 \$	3 600 \$
DENIS DUBOIS	Directeur général, Programmes	174 573 \$	3 600 \$
MARIE-PIER MAILHOT	Directrice générale, Ventes, créativité médias et marketing	174 370 \$	3 600 \$
PETER ST-ONGE	Directeur général, Administration, finances et services techniques	161 481 \$	3 600 \$

Bonis au rendement

Les versements de bonis ont été suspendus en 2009 pour une durée de trois ans à la suite de l'application de la loi 100, autant pour les cadres que le président-directeur général. Cette disposition de la loi 100 sur la rémunération additionnelle fondée sur le rendement est reconduite depuis 2013.

plans d'action et politiques

Plan de gestion environnementale 2012-2015

Bâtiments et infrastructures

Le bureau régional de Télé-Québec à Trois-Rivières a été relocalisé au 100, rue Laviolette, dans un édifice propriété de la Société québécoise des infrastructures. Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité énergétique et le bien-être des occupants de l'édifice de la Société à Sept-Îles, un système de ventilation et de climatisation y a été installé.

Plusieurs travaux ont également été effectués sur notre réseau d'antennes. Ainsi, l'émetteur de Grand-Fonds a été remplacé par un nouvel émetteur pour une diffusion plus efficace de notre signal. Les lignes de vie du pylône autoportant du mont Orford ont quant à elles été remplacées par des rails de sécurité pour assurer la sûreté des monteuses de pylônes. La base de maintenance des émetteurs de Québec a pour sa part été relogée sous le même toit que celle du Centre de production régional de Québec. Le signal satellitaire vers le réseau d'émetteurs de Télé-Québec est maintenant acheminé via le satellite AnikF1R, sur porteuse S6a.

Enfin, dans nos bureaux de Montréal, la régulation automatique des systèmes du bâtiment a été enrichie de manière à mieux gérer la consommation d'énergie (gaz naturel et électricité).

Administration

En 2015-2016, Télé-Québec est passée à la phase 2 de son projet de transformation de l'application de gestion du tournage (description du tournage) pour un environnement sans rubans. Un serveur robotique et des postes de travail du projet de conservation et de l'exploitation des émissions sur serveur robotique LTO ont été mis en service. Le système de gestion Louise a aussi été modifié afin de permettre l'automatisation du processus de numérisation des supports sur le serveur robotique. Le transfert des rubans 1 pouce, ¾ de pouce et VHS sur le support de conservation numérique s'est poursuivi, ainsi que des travaux de numérisation et de mise en réseau des documents administratifs permettant l'exploitation des œuvres (contrats, licences, descriptifs d'épisodes). Enfin, tout le matériel de tournage en vidéo et en pellicule filmique entreposé à Montréal a été traité. Télé-Québec a donc entrepris de traiter le matériel entreposé en région; le travail a été effectué dans les régions de la Mauricie et de l'Estrie en février 2016. Au 31 janvier 2016, Télé-Québec avait investi 221 330\$ dans ces projets de numérisation.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Activités courantes en gestion administrative

Action	Indicateurs et cible	Résultat de l'année
Sensibiliser et former davantage le personnel à la gestion électronique de documents pour optimiser l'organisation du travail	Nombre d'activités de sensibilisation et de formation auprès des employés : 2 ou 3 par année	Aucun résultat significatif ne peut encore être signalé
Conversion des documents en format papier vers des documents en format électronique	Nombre de documents électroniques : au moins 10 documents d'ici 2020	Aucun résultat significatif ne peut encore être signalé
Utilisation responsable et optimale des locaux de Télé-Québec en partenariat avec les ministères ainsi que des organismes publics et communautaires	Nombre de partenariats et/ou locations à prix minimal : 2 ou 3 par année	Résultat atteint pour l'année 2016 : <ul style="list-style-type: none"> ■ prêt d'une salle au MDDLCC pour la tenue d'une rencontre d'échange à Montréal ■ prêt d'une salle au Conseil du Trésor pour la tenue de plusieurs formations

Transport et déplacements des employés

Action	Indicateurs et cible	Résultat de l'année
Minimiser les effets du déplacement des employés en favorisant le covoiturage, l'utilisation des transports en commun, les déplacements actifs et les visioconférences	Réduction du kilométrage remboursé (% des kilomètres évités) : réduction de 5 % d'ici 2020	Aucun résultat significatif ne peut encore être signalé
Encourager les employés à diversifier leur mode de déplacement et à favoriser l'utilisation des transports collectifs et les déplacements actifs pour se rendre au travail (exemples : transports collectifs, Bixi, voiture électrique en libre-service, covoiturage)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de pratiques, de programmes et de partenariats : 2 partenaires, pratiques ou programmes d'ici 2020 ■ Augmentation de l'utilisation du transport collectif et des déplacements (5 % des employés – sondage annuel) 	Résultat atteint pour 2016 : adhésion au programme Opus+ offrant aux employés du bureau de Montréal une réduction sur l'abonnement au service de transport en commun de l'AMT

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 (suite)

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Bâtiments et infrastructures

Action

Améliorer la gestion de l'énergie, de l'eau, des matières résiduelles et de la qualité de l'air lors des projets de rénovation et d'aménagement intérieur et extérieur

Indicateurs et cible

Liste de pointage, LEED version 4 pour l'exploitation et l'entretien des bâtiments; Certification LEED pour l'exploitation et l'entretien des bâtiments d'ici 2020

Résultat de l'année

Aucun résultat significatif ne peut encore être signalé

Technologies de l'information et de la communication

Action

Améliorer de façon continue la gestion écoresponsable de nos parcs informatiques

Indicateurs et cible

- Utilisation de matériel recyclé, diminution du stockage et de l'impression, baisse de la consommation d'énergie des appareils
- Réduction globale additionnelle du nombre d'appareils et de consommation d'énergie d'ici 2020
- Augmentation de 10 % d'acquisition de matériel recyclé d'ici 2020

Résultat de l'année

Aucun résultat significatif ne peut encore être signalé

Communications gouvernementales et organisation d'événements

Action

Intégrer les impératifs de développement durable dans les activités de communication

Indicateurs et cible

Nombre d'événements organisés de manière écoresponsable (organisation, matériel, promotion): 2 par année d'ici 2020

Résultat de l'année

Aucun résultat significatif ne peut encore être signalé

Marchés publics

Action

Élaboration et adoption d'une politique d'approvisionnement et de disposition écoresponsables de ses ressources matérielles

Indicateurs et cible

État d'avancement des travaux: adoption d'une politique d'approvisionnement et de disposition écoresponsables de ses ressources matérielles d'ici la fin de 2017

Résultat de l'année

Aucun résultat significatif ne peut encore être signalé

- Développer et maintenir les compétences du personnel de Télé-Québec afin que l'exercice de ses responsabilités s'inscrive dans la foulée du développement durable
- Réaliser des activités de formation sur la gestion écoresponsable auprès du personnel qui effectue des achats

Pourcentage du personnel qui effectue des achats ayant été formé: d'ici la fin de 2019-2020, 75 % du personnel mentionné sera formé

Aucun résultat significatif ne peut encore être signalé

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

Programmation, produits numériques et partenariats de Télé-Québec

Action	Indicateurs et cible	Résultat de l'année
Poursuivre et développer davantage la prise en compte des principes de développement durable dans la planification et l'élaboration de la programmation de Télé-Québec	Suivi de la liste des émissions et des produits numériques qui intègrent des principes de développement durable : d'ici 2020, faire en sorte que 75 % des émissions et des produits numériques de Télé-Québec intègrent 2 principes et plus de développement durable	Résultat atteint pour l'année 2016 : au moins 75 % des émissions et des produits numériques diffusés par Télé-Québec en 2016 intègrent 2 principes et plus de développement durable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Les différents contenus culturels et les partenariats de Télé-Québec

Action	Indicateurs et cible	Résultat de l'année
Favoriser le rayonnement culturel de Télé-Québec auprès d'un public large et diversifié	Proportion de contenus culturels par rapport à l'ensemble des contenus de Télé-Québec : d'ici 2020, maintenir la proportion de 3 contenus culturels sur 5 contenus	Résultat atteint pour l'année 2016 : la proportion de contenus culturels par rapport à l'ensemble des contenus de Télé-Québec pour l'année 2016 est maintenue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.5

AIDER LES CONSOMMATEURS À FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES

Action	Indicateurs et cible	Résultat de l'année
Favoriser, par sa programmation de contenus et ses partenariats, la consommation responsable dans la population	Nombre de contenus et de partenariats qui contribuent à aider les consommateurs à faire des choix responsables : 1 contenu ou partenariat d'ici 2020	Résultat atteint : diffusion de l'émission <i>Ça vaut le coût</i> , magazine de consommation qui propose des bancs d'essai et des reportages visant à aider les citoyens à faire des choix éclairés

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2

APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Action	Indicateurs et cible	Résultat de l'année
Poursuivre des partenariats existants avec des organismes communautaires et en développer d'autres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de Télé-Québec	Maintenir l'engagement de Télé-Québec et explorer de nouveaux partenariats : d'ici 2020, maintenir l'engagement de Télé-Québec auprès d'organismes communautaires et d'économie sociale	Résultat atteint : l'engagement de Télé-Québec a été maintenu auprès d'organismes communautaires et d'économie sociale pour l'année 2016

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.1

FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

Action	Indicateurs et cible	Résultat de l'année
Sensibiliser les consommateurs de contenus de Télé-Québec quant à la nécessité de protéger leur santé et d'améliorer leur qualité de vie	Nombre de contenus prônant une meilleure santé et qualité de vie : d'ici le 31 mars 2020, maintenir chaque année du contenu ou des segments de contenu axés sur la santé et qualité de vie	Résultat atteint : plusieurs contenus prônant une meilleure santé et qualité de vie ont été diffusés par Télé-Québec en 2016. Par exemple, <i>Médecin sans rendez-vous</i> , l'application web <i>Mon ami Bulle</i> , les magazines culinaires <i>Curieux Bégin</i> , <i>di Stasio</i> , <i>Cuisine futée</i> , <i>parents pressés</i>
Sensibiliser les employés de Télé-Québec quant à la nécessité de protéger leur santé et d'améliorer leur qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'employés rejoints par des activités de sensibilisation à la santé et à la qualité de vie et variété de services offerts pour promouvoir l'activité : d'ici 2020, 100 % des employés seront sensibilisés sur une base annuelle ■ Poursuivre l'offre de salles aux employés pour effectuer des activités physiques ■ Mettre à leur disposition des vestiaires et des douches pour favoriser la pratique d'activités physiques ■ Poursuivre l'offre de stationnement vélo ■ Poursuivre les partenariats visant une réduction dans les centres d'activité physique 	Résultat partiellement atteint : <ul style="list-style-type: none"> ■ offre de salles pour activités physiques, de vestiaires et de douches maintenue (yoga, pilates, bootcamp, club de course) ■ offre maintenue de stationnement vélo et de réduction dans les centres d'activité physique

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Télé-Québec accorde une place significative dans sa programmation aux sujets importants comme l'intégration des personnes handicapées, afin de sensibiliser davantage la population à cet enjeu. Tant dans ses magazines que dans ses documentaires et sa publicité, Télé-Québec continue donc de traiter des questions de société, dont celles qui concernent les personnes handicapées. La programmation de 2015-2016 a une fois de plus su refléter l'ensemble de la population québécoise dans toute sa diversité. En voici quelques exemples.

- Le magazine **Banc public** a fréquemment abordé le sujet de la maladie mentale et du handicap, avec entre autres :
 - > Rencontre avec une jeune chanteuse qui s'est confiée sur une période difficile de l'adolescence où elle s'automutilait (14 octobre 2015);
 - > Rencontre avec une personne handicapée pour discuter de discrimination et d'adaptation au travail (28 octobre 2015);
 - > Rencontre avec une grande sportive et ancienne mannequin à qui on a dû amputer une jambe (5 janvier 2016);
 - > Discussion autour d'une nouvelle thérapie par avatar pour les personnes souffrant de schizophrénie (19 janvier 2016);
 - > Discussion sur la dépression.
- La série documentaire **TDAH, mon amour** a examiné le sujet des troubles de déficit de l'attention avec hyperactivité sous de nombreux angles.
- Au magazine **Les francs-tireurs**, les animateurs ont rencontré des surdoués, qui ressentent souvent de la difficulté à s'adapter à la société (24 février 2016).
- Au magazine **Format familial**, l'animatrice a rencontré une mère souffrant de bipolarité pour discuter de la conciliation.
- Le documentaire **L'énigme de l'autisme : la piste bactérienne** a aussi abordé le sujet (23 novembre 2015).

En 2015-2016, Télé-Québec a diffusé trois heures de vidéodescription par semaine. Une annonce sonore précède chaque émission, laquelle est également identifiée à l'écran, dans la grille de programmation ainsi que dans les téléhoraires. Notons que toute la programmation de Télé-Québec est présentée avec sous-titrage pour malentendants.

Par ailleurs, Télé-Québec offre des occasions publicitaires sur ses ondes ou sur son site web à différents organismes, sociétés et fondations.

Dans les bâtiments de Télé-Québec, peu de lieux demeurent inaccessibles aux personnes handicapées, puisque des travaux d'importance ont été effectués à ces fins au cours des dernières années – stationnements, rampes d'accès, toilettes. Aucuns travaux d'importance n'ont toutefois été réalisés cette année.

Plan d'action pour la protection des renseignements personnels

Télé-Québec a reçu six demandes d'accès à l'information.

Nature de la demande	Délai de réponse	Réponse	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, chapitre A-2.1	Droit d'appel devant la Commission (exercé ou non exercé)
Procès-verbaux des séances du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec pour les années 2014 à 2016	40 jours	Acceptée Certaines informations ont été gardées confidentielles	Articles 21, 22, 27, 35, 37, 38, 53 et 54	Non exercé par le demandeur
Budget d'une émission et coût d'acquisition des droits	2 jours	Refusée	Articles 23 et 27	Non exercé par le demandeur
Bonis au rendement	31 jours	Acceptée		
Plaintes envoyées par des téléspectateurs quant à des émissions de télévision pour l'année 2012	2 jours	Acceptée Certaines informations ont été gardées confidentielles	Articles 20 et 25	
Plaintes envoyées par des téléspectateurs quant à des émissions de télévision pour l'année 2013	7 jours	Acceptée Certaines informations ont été gardées confidentielles	Articles 20 et 25	
Plaintes envoyées par des téléspectateurs quant à des émissions de télévision pour l'année 2014	4 jours	Acceptée Certaines informations ont été gardées confidentielles	Articles 20 et 25	

Aucune activité relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels n'a été réalisée au cours de l'année 2015-2016.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Standards sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01)

Au cours de la dernière année, nos efforts ont été principalement concentrés sur les modifications à apporter afin de respecter ces standards.

Conformité

La conformité des documents téléchargeables et des contenus multimédias est prévue dans le plan d'action. La refonte la plus récente a tenu compte des standards à respecter. Un audit de conformité sera effectué ultérieurement.

Présentation des réalisations

IMAGES

Les images ne sont utilisées que lorsque aucun élément HTML ne permet de transmettre l'information concernée.

Les images informatives sont insérées dans les pages Web à l'aide de la balise appropriée.

Les images informatives sont dotées d'un texte de remplacement.

Les textes de remplacement sont indiqués au moyen de l'attribut alt.

La mise en page n'utilise pas d'images invisibles.

COULEURS

Les informations fournies par des couleurs sont également accessibles sans couleur, à l'aide d'autres caractéristiques du texte ou des images : bordures, soulignement, graisse, fonte, etc.

Aucun phénomène d'oscillation à l'écran n'est susceptible de causer des problèmes aux personnes souffrant d'une épilepsie photosensible.

LANGUE

La langue principale de chaque page est spécifiée au moyen des attributs requis.

STRUCTURE ET PRÉSENTATION

La mise en page repose en grande partie sur l'utilisation de feuilles de style externes, ce qui permet de préserver l'uniformité de la présentation dans l'ensemble du site.

TABLEAUX

Aucun tableau html n'est utilisé pour la présentation du site.

Les en-têtes de lignes et de colonnes sont déterminés au moyen du balisage nécessaire.

SCRIPTS

Aucun script utilisé ne sert à une fonction indispensable à la navigation ou à la consultation de l'information.

REDIMENSIONNEMENT

Les tailles des polices de caractères sont spécifiées au moyen d'une unité de mesure relative.

NAVIGATION ET LIENS

Les menus de navigation reflètent la structure de l'information.

Afin d'éviter toute confusion pour les technologies d'assistance, les liens adjacents sont, dans la mesure du possible, séparés par des caractères imprimables.

Obstacles et situations particulières

Pour les personnes concernées par la mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web, une formation s'est révélée nécessaire.

La transcription textuelle des vidéos ainsi que leur sous-titrage constituent un défi particulier.

Plan d'action

À MOYEN TERME

Les modifications à apporter pour nous conformer aux exigences minimales des standards sur l'accessibilité d'un site Web

Accentuer le degré de contraste des couleurs d'arrière-plan et d'avant-plan, ainsi que l'affichage noir et blanc, pour les personnes qui ont une déficience dans la perception des couleurs.

Ajuster la mise en page de façon à permettre aux utilisateurs de modifier la taille des caractères, grâce à un outil intégré à chacune des pages.

Rendre accessible le plan du site à partir de chacune des pages.

Ajouter une page descriptive de notre Politique d'accessibilité.

À PLUS LONG TERME

Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02)

Assurer le respect du standard concernant tous les documents PDF téléchargeables présents sur le site.

Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03)

La transcription textuelle des vidéos sera fournie, ainsi que le sous-titrage des vidéos présentant de l'information sonore.

Sensibilisation et formation

Le personnel engagé dans la diffusion de contenus accessibles sur le Web a non seulement été sensibilisé, mais il a également suivi une formation particulière.

Ressources mises à contribution

Intégrateur Web, directrice artistique, analyste Web, édimestre : en fait, presque toute l'équipe des médias numériques, sans oublier la firme de formateurs.

Politique linguistique

Télé-Québec fait partie d'un réseau de mandataires responsables de l'application de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique gouvernementale au sein des comités permanents des ministères et organismes. Nicole Tardif, directrice générale des Communications et image de marque, est la mandataire responsable de Télé-Québec.

Littérature à l'antenne et dans les partenariats

Télé-Québec valorise l'importance de la lecture de nombreuses façons dans les émissions diffusées sur ses ondes, tant à destination des jeunes que du grand public, ainsi que dans les partenariats avec Canal Savoir et La Fabrique culturelle.

En 2015-2016, le magazine culturel **Formule Diaz** a continué tout au long de la saison d'accorder une grande place aux livres et aux auteurs québécois et d'ailleurs. Une des rares émissions dédiées à la culture, **Formule Diaz** a offert des moments privilégiés en compagnie d'auteurs et auteures de la relève ou à la carrière bien établie. D'autres artistes invités ont aussi fait part de leurs coups de cœur littéraires. Ainsi, Dumas a parlé de son penchant pour la littérature; Marc Séguin a présenté son roman *Nord Alice*. André Sauvé s'est intéressé aux verbes en littérature; Sébastien Diaz a visité la Maison de la littérature, à Québec; Marie Laberge a parlé de l'émotion qu'elle ressent au cours du processus d'écriture; l'écrivain français Éric-Emmanuel Schmitt a philosophé avec Sébastien; Mara Tremblay et Fanny Mallette ont recommandé des livres, etc. La collaboratrice à l'émission Geneviève Pettersen s'est quant à elle confiée sur sa façon de combattre la peur par la lecture, a fait des suggestions d'ouvrages à lire et a parlé d'initiatives littéraires.

Au magazine **Bazzo.tv**, le club de lecture s'est réuni à plusieurs occasions pour discuter d'œuvres parues en cours d'année. L'animatrice d'expérience Marie-France Bazzo a également accueilli en studio de nombreux auteurs, essayistes, journalistes, critiques et chroniqueurs tout au long de la saison. **Bazzo.tv** a même lancé son propre magazine numérique pour tablettes, le **BazzoMAG**, qui faisait une large place à des dossiers fouillés. Les animateurs de **Deux hommes en or** ont également invité plusieurs auteurs et journalistes, dont Jean-François Nadeau, Pascale Navarro, Fabien Cloutier, Florence K, Geneviève St-Germain et Simon Boulérice, entre autres.

La série **Subito texto** s'est beaucoup penchée sur le monde de l'édition, en 2015-2016, par le personnage de Maude Allard-Fraser, une passionnée de journalisme et de littérature qui a décidé d'écrire et de publier son premier roman. Au cours de la saison, les jeunes téléspectateurs ont donc pu avoir un aperçu du travail d'écriture et de réécriture, des retouches à faire, de la mise en pages et du lancement de l'ouvrage, mais aussi des entrevues à accorder et des critiques avec lesquelles il faut composer... et puis de la gestion des droits d'auteur.

La Fabrique culturelle, là où la littérature fait son nid

En plus des collaborations qui se poursuivent avec diverses organisations du milieu de la littérature, dont Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et la Coopérative des librairies indépendantes du Québec (Les libraires), La Fabrique culturelle accorde une place de choix à la littérature dans ses contenus vidéo. En plus de la deuxième saison de **Lis T'classiques**, une websérie rafraîchissante créée spécialement pour faire découvrir aux jeunes les classiques de la littérature québécoise (et qui remportait un Numix en 2016), la plateforme a présenté de nombreuses capsules mettant en valeur l'œuvre d'auteurs et auteures du Québec d'hier et d'aujourd'hui. Ses équipes étaient du Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Salon du livre de Trois-Rivières, du Festival du Jamais Lu à Montréal, des Prix littéraires, entre autres, et sont allées à la rencontre de poètes, de romanciers, de bédésistes, de chroniqueurs et autres auteurs, dont Robert Lalonde et Florence K.

Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

Dans le cadre de la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, toutes les émissions de Télé-Québec, et en particulier les émissions jeunesse, ont le mandat de présenter des modèles de comportements égalitaires entre filles et garçons, ainsi qu'entre femmes et hommes.

Parmi les productions originales en jeunesse, notons le personnage de Végane, une super héroïne spécialiste des technologies qui représente une figure d'autorité, au village, dans la série **Salmigondis**. De même, dans la série **Les Argonautes**, trois des cinq adultes présents à la tête de l'armada de vaisseaux sont des femmes, dont la pilote et lieutenant Ophélie. Dans notre magazine animalier **100 % Animal**, animé par Anaïs Favron, une majorité de vétérinaires et de spécialistes animaliers invités sont des femmes. La série pour les 9 à 12 ans **Subito texto** présente également de nombreux modèles de relations égalitaires. Les pères sont très présents et s'occupent de l'éducation des enfants et des tâches ménagères au même titre que les mères. Deux personnages féminins se lancent en affaires et deviennent des entrepreneures. Un autre personnage, une jeune adolescente, est la plus sportive de l'école et pratique de nombreux sports, dont certains plus traditionnellement exercés par des garçons. Enfin, dans **Le dernier passager**, garçons et filles font équipe de façon égalitaire pour réaliser des prouesses et des défis physiques ou intellectuels. Télé-Québec prend également soin, dans ses acquisitions, d'illustrer une diversité de styles et d'intérêts hors des stéréotypes masculins et féminins.

La programmation grand public et adulte de Télé-Québec reflète aussi cette préoccupation. En 2015-2016, plusieurs productions ont présenté une réflexion qui valorise les modèles et les comportements égalitaires.

Documentaires

L'égalité entre hommes et femmes, la place de celles-ci dans la société et la pression qu'elles ressentent tant dans leur métier que dans leurs relations avec les autres ont été des questions abordées par différents documentaires présentés en heure de grande écoute, dans la case Télé-Québec présente, de même que dans les séries documentaires comme **L'amour au temps du numérique**, qui pose un regard critique sur les rôles et stéréotypes sexuels adoptés par les jeunes femmes et les jeunes hommes d'aujourd'hui; **Beauté fatale**, sur la pression sociale du paraître chez les jeunes femmes (et la pression de vieillir en société lorsque l'on est une femme); **Casques roses**, sur la place des femmes dans le monde de la construction et l'accueil que leur réservent les hommes; **Culture des armes**, qui trace le portrait des amateurs d'armes à feu au Québec, parmi lesquels trois générations de femmes d'une même famille; **Fièvre politique**, qui présente des hommes et des femmes occupant un métier traditionnellement et majoritairement occupé par des hommes; **De garde 24/7**, qui présente le quotidien de médecins, dont quatre femmes; **La gloire mais à quel prix ?**, qui porte un regard sur un métier où le fait d'être une femme artiste génère un poids et un regard médiatique parfois différent de celui qui est réservé aux hommes dans ce milieu.

Télé-Québec a également diffusé **Génération Trans**, qui levait le voile sur le parcours intime et difficile de huit jeunes transgenres, et **Yémen, le cri des femmes**, qui a tracé le portrait de femmes yéménites d'aujourd'hui qui se battent pour leurs droits depuis le Printemps arabe. Un épisode de la série documentaire **L'Amérique en prime time** montrait quant à lui l'évolution du rôle des femmes des années 1950 jusqu'à aujourd'hui par le prisme de leurs représentations dans les séries télé.

En fiction, les superbes séries **SOS sages-femmes** et **La femme honorable** mettaient en valeur plusieurs personnages féminins centraux et forts. Notre programmation cinéma a également accordé une place particulière aux personnages féminins, bien qu'ils soient souvent discrets ou stéréotypés, dans le monde du cinéma, avec des films comme **Les dames de Dagenham**, où des femmes mènent un combat pour obtenir le statut d'ouvrières spécialisées au même titre que leurs confrères masculins, et **La vie d'Adèle**, un puissant drame psychologique et social qui dévoile l'histoire d'amour inattendue entre deux jeunes femmes.

Magazines, fictions et variétés

L'ensemble de la programmation adulte présente de façon courante :

- les rapports égalitaires entre les filles et les garçons, puis les femmes et les hommes ;
- la valorisation des femmes dans des métiers non traditionnels ;
- des hommes et des femmes qui ne correspondent à aucun stéréotype et qui présentent des images corporelles diversifiées ;
- l'engagement des hommes, pères ou éducateurs, dans la vie et l'éducation des enfants ;
- des personnages fictifs de filles et de garçons qui ont des comportements non stéréotypés dans la famille, les loisirs, les relations amoureuses, etc.

C'est notamment le cas à **Banc public**, animé par Guylaine Tremblay, qui a présenté des réflexions sur les stéréotypes de notre société tels que le retour de la tendance à attribuer des genres aux jouets (jouets pour filles, jouets pour garçons) et sur le manque de femmes dans des postes décisionnels. Il a aussi été question de femmes aux métiers non traditionnels, de la place des femmes âgées, handicapées ou au physique atypique dans notre société, ainsi que de l'engagement des pères et de la paternité tardive.

À **Bazzo.tv**, Marie-France Bazzo a présenté tout au long de l'année des sujets qui posent un regard critique sur la société, parmi lesquels la place des femmes, l'égalité et la parité dans le monde politique, ainsi que les enjeux de société qui nous touchent. À **Ça vaut le coût**, il a été question de la taxe rose, soit la hausse de prix appliquée aux produits d'hygiène féminins pourtant de même type que ceux qui sont destinés aux hommes; et on a présenté un reportage sur les jouets ne présentant que des options sans stéréotype de genre.

Le magazine scientifique **Le code Chastenay** a parlé tout autant d'études et de découvertes de femmes que d'hommes. Plusieurs chercheuses et étudiantes ont ainsi pu présenter leurs travaux. Le jeu-questionnaire pour toute la famille **Génial!** a reçu des invités des deux sexes. En studio et lors des tournages, le scientifique Martin Carli était assisté d'étudiants et d'étudiantes en génie de l'Université de Sherbrooke ou de l'École Polytechnique de Montréal. Lors de l'émission du 12 mars, on a mis en valeur l'événement « Les filles et les sciences, un duo électrisant ».

À **Curieux Bégin**, plusieurs métiers pratiqués majoritairement par des hommes ont été représentés par des femmes : restauratrice (Kimberly Lallouz); éleveuses de volaille (Stéphanie et Andréane Benoit); sommelières (Isabelle Claveau, Etheliya Hananova); mixologue (Valérie Chagnon); barista (Julie Audet). Un épisode spécial a pour sa part porté sur la relation père-fils.

Le magazine **Format familial** présente évidemment un grand souci d'équité dans le partage de l'animation à l'écran par un homme et une femme (Sébastien Diaz et Bianca Gervais), mais aussi dans les sujets abordés. Portraits et entrevues ont traité de la diversité des modèles familiaux, de l'évolution des rôles traditionnels et de l'identité sexuelle :

- portraits d'enfants, d'un père et d'une grand-mère transgenre ;
- portrait d'un papa à la maison ;
- portraits d'hommes ayant pris en charge la contraception en subissant une vasectomie ;
- portrait d'un couple de parents dont la femme est de petite taille et l'homme est en fauteuil roulant ;
- portrait de l'engagement d'un homme dans l'éducation de son beau-fils.

Le magazine culturel **Formule Diaz** s'est intéressé à divers métiers du secteur de la culture par des rencontres avec des femmes artistes : scénographe, chorégraphe, musicienne, interprètes, danseuses, artistes en arts visuels, comédiennes, compositrice, dessinatrice, auteure, écrivaine, photographe, réalisatrice, sculpteure... Les invités présentaient d'ailleurs également des images corporelles diversifiées – Safia Nolin, Lise Dion, Denis Coderre, Lucie Vigneault... Plusieurs reportages portaient sur des personnages et des thèmes qui ne correspondent à aucun stéréotype, comme la dramaturge britannique Sarah Kane, qui s'est enlevé la vie ; la pièce **Les événements**, qui s'inspire de la tuerie commise en Norvège en 2011 ; l'univers des Denis Drolet ; la culture transgenre, entre autres sujets.

Les francs-tireurs ont eux aussi rencontré des femmes aux métiers non traditionnels, dont une combattante contre l'État islamique, une ex-diplomate et ex-ambassadrice de l'Allemagne, une entrepreneure et conférencière, une chef propriétaire et une sergente-enquêteuse.

De son côté, La Fabrique culturelle a mis en ligne, à la fin de 2015, la websérie **Profs inspirants**, qui répond à l'objectif *Valoriser l'engagement des hommes, pères ou éducateurs dans la vie et l'éducation des enfants*. Enfin, la participation de Martin Carli aux trousseaux Télé-Québec en classe contribue également à valoriser le rôle des hommes dans l'éducation des enfants.

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et en assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Dans le cadre de cette politique, Télé-Québec a procédé à l'évaluation des coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée, et a établi ensuite les niveaux de financement atteints (voir le tableau ci-dessous).

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la révision tarifaire	Revenus	Coûts	Niveau de financement	% atteint	% cible	Justification
Activités télévisuelles	Valeur marchande	Refixation confidentielle	1 ^{er} septembre 2016	15 611 276 \$	14 925 540 \$	685 736 \$	105 %	100 %	Augmenter nos revenus
Activités administratives	Valeur marchande	Refixation	1 ^{er} septembre 2016	1 009 443 \$	9 32 217 \$	77 226 \$	108 %	100 %	Augmenter nos revenus
Total				16 620 719 \$	15 857 757 \$	762 962 \$			

Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être : aucun.

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

RÉPARTITION DE L'FFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 août 2016
Personnel d'encadrement	63 346	—	63 346	37
Personnel professionnel	158 447	1 694	160 141	88
Personnel de bureau, technicien et assimilé	266 352	1 506	267 858	140
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	8 001	129	8 130	4
Total en heures	496 146	3 329	499 475	269

La cible d'heures rémunérées fixée à 502 607 heures a été respecté par la Société.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE 2015 ET LE 31 AOÛT 2016

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	— \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	27	2 299 243 \$
Total des contrats de services	27	2 299 243 \$

¹ Une personne physique, quelle soit en affaires ou non.

² Les données incluent les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

états financiers de l'exercice clos le 31 août 2016

Rapport de la direction	52
Rapport de l'auditeur indépendant	53-54
État des résultats et du déficit cumulé	55
État de la situation financière	56
État de la variation de la dette nette	57
État des flux de trésorerie	58
Notes complémentaires	59-67

Rapport de la direction

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

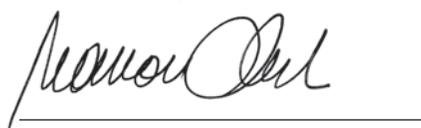
Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marie Collin
Présidente-directrice générale



Manon Charbonneau, CPA, CA
Directrice des ressources financières

Montréal, le 2 décembre 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Télé-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2016, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Télé-Québec n'a pas comptabilisé aux 31 août 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Télé-Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Télé-Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers de Télé-Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	2016	2015
<i>État de la situation financière</i>		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	47 894 559 \$	49 531 735 \$
Revenus reportés	34 302 178	35 728 398
Dette nette et déficit cumulé	(13 592 381)	(13 803 337)
<i>État des résultats</i>		
Subventions du gouvernement	(210 956)	204 076
Excédent annuel 2016 / Déficit annuel 2015	(210 956) \$	(204 076) \$

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

 *Guylaine Leclerc* FCPA Auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 2 décembre 2016

État des résultats et du déficit cumulé

de l'exercice clos le 31 août 2016

	Budget 2016	Réel 2016	Réel 2015
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	51 490 800 \$	51 490 800 \$	54 528 100 \$
Intérêts sur la dette	1 220 186	1 105 277	1 172 807
Remboursement du capital de la dette	6 564 448	6 564 486	5 645 916
Ventes, services et revenus divers	16 584 858	18 399 006	17 986 446
	75 860 292	77 559 569	79 333 269
CHARGES			
Droits des services de télédiffusion et des services numériques	34 073 781	34 873 696	38 514 412
Traitements et charges sociales	20 357 305	21 144 071	21 076 083
Coûts de transmission et de distribution	2 051 382	1 923 876	1 910 821
Frais de promotion et de communications	2 568 614	2 686 254	2 496 570
Services professionnels et administratifs	4 857 032	4 846 023	4 417 624
Loyers, location et fournitures	4 402 487	4 290 666	4 322 144
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	5 822 000	6 353 530	5 849 992
Frais financiers (note 3)	1 255 633	1 144 365	1 205 924
Canal Savoir	—	—	12 830
Perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	20 000	23 672	6 289
	75 408 234	77 286 153	79 812 689
EXCÉCENT (DÉFICIT) ANNUEL	452 058	273 416	(479 420)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(18 026 391)	(18 026 391)	(17 546 971)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(17 574 333) \$	(17 752 975) \$	(18 026 391) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 août 2016

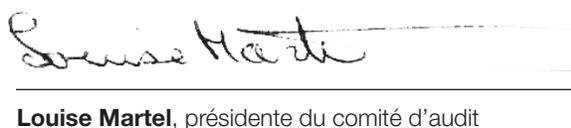
	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	479 085 \$	34 049 191 \$
Créances	6 213 621	6 207 982
Placement (note 4)	9 842	9 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	422 994	290 269
	7 125 542	40 557 284
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 6)	23 917 167	27 482 697
Charges à payer et frais courus (note 7)	7 591 399	11 377 243
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer	25 026 101	29 406 995
Dettes à long terme (note 8)	31 872 779	29 278 236
Revenus reportés (note 9)	443 789	32 437 596
Avance du gouvernement du Québec (note 10)	2 750 000	2 750 000
	91 601 235	132 732 767
DETTE NETTE	(84 475 693)	(92 175 483)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	31 663 363	37 481 157
Immobilisations corporelles (note 11)	34 078 631	35 529 023
Fournitures techniques et de production	472 772	560 936
Charges payées d'avance	507 952	577 976
	66 722 718	74 149 092
DÉFICIT CUMULÉ	(17 752 975) \$	(18 026 391) \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean Lamarre, président du conseil d'administration



Louise Martel, présidente du comité d'audit

État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 août 2016

	Budget 2016	Réel 2016	Réel 2015
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	452 058 \$	273 416 \$	(479 420) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles		(4 927 310)	(7 220 694)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 822 000	6 353 530	5 849 992
Perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	20 000	23 672	6 289
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		500	61 316
	<u>5 842 000</u>	<u>1 450 392</u>	<u>(1 303 097)</u>
Acquisition des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production		(27 312 125)	(35 500 028)
Utilisation des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production		33 129 919	36 768 478
Acquisition des fournitures techniques et de production		(136 575)	(99 679)
Utilisation des fournitures techniques et de production		224 739	82 412
Acquisition de charges payées d'avance		(970 633)	(984 901)
Utilisation des charges payées d'avance		1 040 657	964 639
		<u>5 975 982</u>	<u>1 230 921</u>
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	6 294 058	7 699 790	(551 596)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(92 175 483)	(92 175 483)	(91 623 887)
DETTE NETTE DE LA FIN DE L'EXERCICE	(85 881 425) \$	(84 475 693) \$	(92 175 483) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 août 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) annuel	273 416 \$	(479 420) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 353 530	5 849 992
Perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	23 672	6 289
	<u>6 650 618</u>	<u>5 376 861</u>
Variations des actifs et des passifs reliés au fonctionnement (note 12)	(34 322 927)	37 271 368
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(27 672 309)	42 648 229
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	500	61 316
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 927 310)	(7 220 694)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(4 926 810)	(7 159 378)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	5 560 470	6 678 672
Remboursement des emprunts temporaires	(9 126 000)	—
Augmentation de la dette	9 126 000	—
Remboursement de la dette	(6 531 457)	(5 618 455)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(970 987)	1 060 217
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(33 570 106)	36 549 068
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	34 049 191	(2 499 877)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	479 085 \$	34 049 191 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 août 2016

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (RLRQ, c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

En vertu de sa loi constitutive, Télé-Québec est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le *Manuel de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution, et des participations à des productions extérieures ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

L'encaisse, les créances, à l'exception des taxes à recevoir, le placement et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus excluant les charges sociales et les taxes à payer, les droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des revenus

Subventions

Les paiements de transfert, soit les subventions du gouvernement du Québec, sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que Télé-Québec a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est constaté à titre de passif au poste revenus reportés. Les paiements de transfert sont constatés en revenus au fur et à mesure que les conditions du passif sont réglées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventes, services et autres revenus

Les ventes, services et autres revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable, et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes bancaires et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Le découvert bancaire, remboursable à vue, fait partie intégrante de la gestion de trésorerie, de telle sorte que le solde bancaire fluctue souvent entre le disponible et le découvert.

PASSIFS

Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant et que les congés de maladie non utilisés en fin d'année sont remboursables dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de Télé-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont comptabilisés pour être ensuite imputés aux résultats en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion ;

30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux résultats lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux résultats lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux durées suivantes :

	<u>Durée de l'amortissement</u>
Réseau d'antennes	20 ans
Matériel technique	de 5 à 15 ans
Ameublement et agencement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de moins-values antérieures n'est permise.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont Télé-Québec bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont imputés aux charges au moment où Télé-Québec bénéficiera des services acquis.

3. FRAIS FINANCIERS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	6 059 \$	5 656 \$
Fonds de financement	273 257	325 438
Intérêts sur la dette à long terme – Fonds de financement	865 049	874 830
	<u>1 144 365 \$</u>	<u>1 205 924 \$</u>

4. PLACEMENT

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Placement TV5 MONDE	<u>9 842 \$</u>	<u>9 842 \$</u>

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans cette société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux intérêts courus et au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2016	2015
Emprunts auprès du Fonds de financement	23 917 167 \$	27 482 697 \$

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total de 54 196 465 \$ (53 002 690 \$ au 31 août 2015), aux fins suivantes :

	2016	2015
Maintien d'actif et numérisation	34 846 465 \$	28 652 690 \$
Modernisation	8 350 000	8 350 000
Marge de crédit	11 000 000	16 000 000
	54 196 465 \$	53 002 690 \$

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 1,159 % au 31 août 2016 (1,364 % au 31 août 2015).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès d'une institution financière. Au 31 août 2016, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 11 000 000 \$ (16 000 000 \$ au 31 août 2015). Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Au 31 août 2016 et 2015, aucun montant n'était prélevé sur cette facilité de crédit.

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
Fournisseurs et frais courus	3 642 631 \$	2 744 427 \$
Comptes à payer divers	187 937	4 898 833
Traitements à payer	1 424 391	1 365 895
Provision pour vacances et congés de maladie	1 462 994	1 512 213
Charges sociales à payer	873 446	855 875
	7 591 399 \$	11 377 243 \$

8. DETTES À LONG TERME

	2016	2015
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
> 1,577 % (taux effectif de 1,739 %) remboursable par versements annuels de 202 361 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2020	1 007 830 \$	1 208 459 \$
> 2,156 % (taux effectif de 2,168 %) remboursable par versements annuels de 98 182 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2016	98 182	196 363
> 2,336 % (taux effectif de 2,516 %) remboursable par versements annuels de 261 829 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2017	522 738	783 435
> 2,698 % (taux effectif de 2,864 %) remboursable par versements annuels de 534 910 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2018	1 600 867	2 132 837
> 3,625 % (taux effectif de 3,771 %) remboursable par versements annuels de 603 308 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015 et par un versement de 1 809 955 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	1 809 955	2 413 273
> 3,837 % (taux effectif de 3,981 %) remboursable par versements annuels de 670 354 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	1 340 707	2 011 061
> 3,122 % (taux effectif de 3,275 %) remboursable par versements annuels de 1 019 607 \$ jusqu'au 16 juillet 2021	5 098 036	6 117 644
> 1,695 % (taux effectif de 1,844 %) remboursable par versements annuels de 1 715 711 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 10 294 264 \$ le 14 mai 2017	10 279 096	11 977 386
> 2,934 % (taux effectif de 3,071 %) remboursable par versements annuels de 238 480 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	1 899 470	2 135 663
> 2,544 % (taux effectif de 2,694 %) remboursable par versements annuels de 918 571 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	8 215 898	—
> 4,274 % (taux effectif de 4,392 %) remboursable par versements annuels de 302 115 \$ échu le 1 ^{er} décembre 2015	—	302 115
	31 872 779 \$	29 278 236 \$

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par le ministre de la Culture et des Communications pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer lors des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2017	16 048 512 \$
2018	3 846 112
2019	2 913 929
2020	2 379 019
2021	2 379 019
2022 et suivantes	4 389 723

9. REVENUS REPORTÉS

	2016	2015
Subventions du gouvernement du Québec	— \$	32 047 075 \$
Autres revenus de productions extérieures	363 973	285 305
Loyers perçus d'avance	79 816	105 216
	443 789 \$	32 437 596 \$

10. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2010, en vertu du décret n° 634-2010, Télé-Québec a été autorisée à céder ses parts dans la Télé des Arts, et le ministre des Finances a autorisé une avance à Télé-Québec d'un montant maximal de 2 750 000 \$ pris à même la somme reçue par Télé-Québec en contrepartie de la vente de son capital-actions dans la Télé des Arts, correspondant au capital investi et récupéré au titre de remboursement de l'avance versée en vertu du décret n° 386-2001 du 4 avril 2001. L'avance devra être utilisée exclusivement par le fonds des productions régionales. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même l'avance de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. L'intérêt sera payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Le remboursement de l'avance devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2021 ou, le cas échéant, à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réseau d'antennes	Matériel technique	Ameublement et agencement	Équipement informatique et logiciels	Matériel roulant	Améliorations locatives	Total
Coût des immobilisations							
1 ^{er} septembre 2014	41 041 485 \$	35 586 650 \$	2 880 745 \$	16 579 076 \$	937 614 \$	20 579 772 \$	117 605 342 \$
Acquisitions	1 455 262	873 464	32 372	2 619 210	129 709	2 110 677	7 220 694
Dispositions	95 906	550 120	3 258	315 159	163 225	—	1 127 668
31 août 2015	42 400 841	35 909 994	2 909 859	18 883 127	904 098	22 690 449	123 698 368
Acquisitions	192 367	393 010	74 123	3 207 586	—	1 060 224	4 927 310
Dispositions	79 889	663 033	26 149	775 852	—	—	1 544 923
31 août 2016	42 513 319	35 639 971	2 957 833	21 314 861	904 098	23 750 673	127 080 755
Cumul des amortissements							
1 ^{er} septembre 2014	30 469 905	24 613 310	2 294 129	11 574 387	602 077	13 825 608	83 379 416
Amortissement de l'exercice	847 433	2 302 606	99 090	1 828 573	127 608	644 682	5 849 992
Dispositions	42 922	550 120	3 258	315 159	148 604	—	1 060 063
31 août 2015	31 274 416	26 365 796	2 389 961	13 087 801	581 081	14 470 290	88 169 345
Amortissement de l'exercice	904 163	1 995 252	103 063	2 459 339	119 907	771 806	6 353 530
Dispositions	79 682	642 808	24 943	773 318	—	—	1 520 751
31 août 2016	32 098 897	27 718 240	2 468 081	14 773 822	700 988	15 242 096	93 002 124
Valeur nette comptable							
31 août 2015	11 126 425	9 544 198	519 898	5 795 326	323 017	8 220 159	35 529 023
31 août 2016	10 414 422 \$	7 921 731 \$	489 752 \$	6 541 039 \$	203 110 \$	8 508 577 \$	34 078 631 \$

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	2016	2015
Variations des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Variation des créances	(5 639) \$	88 763 \$
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(132 725)	54 273
Variation des charges à payer et frais courus	(3 785 844)	3 093 312
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production à payer	(4 380 894)	965 872
Variation des revenus reportés	(31 993 807)	31 838 227
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production	5 817 794	1 268 450
Variation des fournitures de production	88 164	(17 267)
Variation des charges payées d'avance	70 024	(20 262)
	(34 322 927) \$	37 271 368 \$

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 048 509 \$ (2015: 1 239 031 \$).

Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 45 339 \$ (2015: 64 666 \$).

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédés, en matière de contrôle et de gestion, qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour Télé-Québec sont liés à l'encaisse, aux créances et aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec. Au 31 août 2016, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux actifs financiers correspond à leur valeur comptable. Les subventions à recevoir sont constituées d'intérêts courus et sont généralement encaissées dans les six mois suivants. Télé-Québec n'est pas exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances, compte tenu de l'historique des comptes en souffrance non significatifs. Le tableau suivant présente l'âge chronologique des créances :

	2016	2015
Moins de 30 jours	1 549 326 \$	1 709 208 \$
De 30 à 60 jours	870 519	689 481
Plus de 60 jours	2 447 174	2 377 442
	4 867 019 \$	4 776 131 \$

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Télé-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Télé-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Télé-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers (capital et intérêts) se détaillent comme suit :

Au 31 août 2016	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	23 917 167 \$	— \$	— \$	— \$	23 917 167 \$
Charges à payer et frais courus	6 437 399	—	—	—	6 437 399
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	25 026 101	—	—	—	25 026 101
Dettes à long terme	16 789 783	7 494 159	5 172 954	4 654 898	34 111 794
	72 170 450 \$	7 494 159 \$	5 172 954 \$	4 654 898 \$	89 492 461 \$

Au 31 août 2015	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	27 482 697 \$	— \$	— \$	— \$	27 482 697 \$
Charges à payer et frais courus	10 289 837	—	—	—	10 289 837
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	29 406 995	—	—	—	29 406 995
Dettes à long terme	7 361 978	18 392 698	3 287 440	2 061 344	31 103 460
	74 541 507 \$	18 392 698 \$	3 287 440 \$	2 061 344 \$	98 282 989 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Télé-Québec est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Télé-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses emprunts temporaires portant intérêt à taux variable et à ses dettes à long terme portant intérêt à taux fixe.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les frais d'intérêts sur les emprunts temporaires. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 août 2016 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeures constantes, les frais d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 117 859 \$ (119 309 \$ en 2015), respectivement.

Les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et sont indirectement touchées par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les frais d'intérêts de Télé-Québec à l'égard de ses dettes à long terme, car celles-ci sont conservées jusqu'à leur échéance.

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible, et celui du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et d'un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, Télé-Québec verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de Télé-Québec, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 août 2016 s'élèvent à 1 866 736 \$ (2015 : 1 928 044 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2022 et suivantes pour des locaux et autres biens et services qui totalisent 12 730 021 \$ (2015 : 15 071 523 \$). Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant de 1 à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice clos le 31 août 2016 concernant ces baux s'élève à 4 237 615 \$ (2015 : 4 295 721 \$) et celle des autres biens et services s'élève à 587 606 \$ (2015 : 580 657 \$).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2017	4 738 040 \$
2018	4 148 946
2019	2 731 120
2020	891 374
2021	198 879
2022 et suivantes	21 662
	12 730 021 \$

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

annexes

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec	69
Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec	75

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

Dispositions générales

1. Le présent code d'éthique et de déontologie (ci-après désigné « le code ») a pour objet de promouvoir l'intégrité et l'impartialité des administrateurs et des dirigeants, et de favoriser la transparence au sein de la Société. Il établit les normes minimales d'éthique que ceux-ci doivent respecter dans le cadre de leurs activités pour ainsi contribuer pleinement à la mission et à la vision de la Société.

Champ d'application

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration et à tous les dirigeants, ci-après désignés collectivement « l'administrateur et/ou le dirigeant » de la Société.

Définitions

3. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :
 - a. **administrateur** : un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement.
 - b. **autorité compétente** : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement qui est en cause. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du Conseil.
 - c. **comité** : le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration constitué conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.
 - d. **conflit d'intérêts** : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement est également couverte par la présente définition.
 - e. **dirigeant** : le président-directeur général, qui est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche est soumise à l'approbation du Conseil.
 - f. **information confidentielle** : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur, ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur ou un dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe.
 - g. **loi** : désigne la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (R.L.R.Q., chapitre S-12.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion.
 - h. **lois** : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (R.L.R.Q., chapitre M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2; 1997, chapitre 6, a.1), la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02, a. 15, al. 4) et la *Loi sur la fonction publique* (R.L.R.Q., chapitre F-3.1.1).
 - i. **membre indépendant** : un administrateur qui n'a pas de relations ou d'intérêts, de manière directe ou indirecte, de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la Société. Un administrateur est réputé ne pas être indépendant s'il est ou a été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination :
 - à l'emploi de la Société ou, s'il est à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la *Loi sur le vérificateur général* (R.L.R.Q., chapitre V-5.01);
 - si un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction.

- j. **personnes liées**: des personnes liées à un administrateur ou à un dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, de même que les personnes ou les entreprises auxquelles l'administrateur ou le dirigeant est associé.
- k. **secrétaire du Conseil**: la personne qui exerce cette fonction.
- l. **société**: désigne la Société de télédiffusion du Québec.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 4. L'administrateur et le dirigeant doivent contribuer à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Ils doivent entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 5. L'administrateur et le dirigeant sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02) et le présent code, tant qu'ils demeurent administrateur ou dirigeant ainsi que dans l'année suivant la fin de leurs fonctions. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 6. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent maintenir leurs connaissances à jour et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société; ils ont le devoir de prendre connaissance du présent code, d'en promouvoir le respect et de se conformer aux lois et aux règlements applicables, ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.
- 7. L'administrateur ou le dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
- 8. L'administrateur ou le dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Devoir de discrétion

- 9. L'administrateur et le dirigeant sont tenus à la discrétion sur ce dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et ils sont tenus à tout moment de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi obtenue.

Devoir de neutralité et de réserve

- 10. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent prendre leurs décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
- 11. L'administrateur et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Déclaration

- 12. L'administrateur et le dirigeant doivent remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours suivant leur nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration de conflits d'intérêts selon le *Formulaire de déclaration de conflits d'intérêts par les administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec* prévu à l'annexe II.

L'administrateur et le dirigeant doivent également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours suivant la survenance d'un changement significatif au contenu d'une déclaration précédente.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et conservées par le secrétariat général, qui en assure le suivi.

Devoir de prévention des conflits d'intérêts

13. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les obligations de leur fonction, ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur leur capacité à exercer leurs fonctions.
14. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se trouver dans une situation où eux ou une personne qui leur est liée pourraient tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur ou dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'ils occupent au sein de la Société.
15. L'administrateur et le dirigeant doivent dénoncer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que tous les droits qu'ils pourraient faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
16. Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation ou de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'un administrateur ou au président-directeur général lorsqu'il s'agit d'un dirigeant sous l'autorité immédiate de ce dernier et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour toute la durée des délibérations et, s'il y a lieu, du vote relatif à cette question.
Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société pour lesquelles il serait aussi visé.
17. L'administrateur et le dirigeant ne doivent pas confondre les biens de la Société avec les leurs et ne peuvent les utiliser à leur profit ou au profit de tiers.
18. L'administrateur doit éviter d'intervenir directement dans le fonctionnement et la gestion interne de la Société.
19. Un administrateur ou un dirigeant qui estime qu'il se trouve dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du code peut prendre avis auprès du directeur général des affaires juridiques, des ressources humaines et des services techniques ou, en son absence, auprès du conseiller juridique ou du comité.

Devoir de confidentialité

20. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.
21. Dans l'année qui suit leur départ, il est interdit à l'administrateur et au dirigeant d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et qui n'est pas accessible au public.
22. Dans l'année qui suit leur départ, l'administrateur et le dirigeant ne doivent pas non plus donner à qui que ce soit des conseils fondés sur de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et non accessible au public, concernant les programmes ou les politiques de la Société ou d'un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants dans l'année qui a précédé leur départ.

Cadeaux et avantages

23. Mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, l'administrateur et le dirigeant ne peuvent solliciter ou accepter de transferts de valeurs économiques.

Trafic d'influence

24. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.
25. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

Avantages indus

26. L'administrateur et le dirigeant doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de leurs fonctions au sein de la Société.

Conduite à la fin du mandat

27. L'administrateur ou le dirigeant qui cesse d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de ses fonctions antérieures au sein de la Société.
28. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

Activités politiques

29. Tout administrateur qui se porte candidat à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
30. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit démissionner de ses fonctions.

Rôle du comité de gouvernance et d'éthique (comité)

31. Le comité a pour mandat :
- 31.1 d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent code et d'en proposer au besoin la mise à jour au conseil d'administration ;
 - 31.2 d'assurer une formation continue des administrateurs et des dirigeants, et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
 - 31.3 de donner son avis et de fournir son soutien à tout administrateur ou dirigeant confronté à une situation qu'il estime problématique ;
 - 31.4 d'examiner toute situation problématique portée à sa connaissance concernant le respect ou l'application du présent code et d'en informer le président du Conseil ;
 - 31.5 de faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent code.
32. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos et en détermine la rémunération.

Procédure

33. L'administrateur ou le dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer par écrit au comité.
- Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir les renseignements suivants :
- a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
 - b. la description de la violation ;
 - c. la date ou la période de la survenance de la violation ;
 - d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
34. Lorsqu'une plainte est déposée à l'égard d'un administrateur ou d'un dirigeant pour un manquement à l'éthique ou à la déontologie, le comité, s'il juge la plainte recevable, avise la personne ciblée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et du fait qu'il y aura une enquête.
35. Dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la plainte, le comité fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. À sa discrétion, le comité peut prolonger ce délai de trente (30) jours supplémentaires.
36. Dans le cadre de son enquête, le comité est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Il peut notamment consulter tout document pertinent à son enquête, rencontrer toute personne concernée ou impliquée. Il peut confier à des tiers la vérification de faits liés à l'enquête.

37. Un administrateur ou un dirigeant peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un administrateur ou un dirigeant auprès de l'autorité compétente.
38. Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis écrit favorable du comité (*Demande d'avis* – Annexe III) aux conditions suivantes :
 - a. l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - b. l'avis a été déposé auprès du conseil d'administration ;
 - c. les faits pertinents ont tous été dévoilés intégralement au comité, de façon exacte et complète ;
 - d. l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

Processus disciplinaire

39. Aux fins du processus disciplinaire, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
40. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du conseil d'administration. Ce dernier peut chercher avis auprès du conseil d'administration.
41. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide, ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée.
42. L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations et, s'il le désire, être entendu à ce sujet.
43. Sur conclusion que l'administrateur ou le dirigeant a contrevenu aux lois ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
44. Si l'autorité compétente est le secrétaire général associé, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension ou la révocation. Dans le cas du président-directeur général, la sanction peut aller jusqu'au congédiement.
45. Dans le cas d'un dirigeant, la sanction imposée peut aller jusqu'au congédiement. Dans ce cas, l'autorité compétente doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration.
46. Toute sanction imposée à un administrateur ou à un dirigeant de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doivent être écrites et motivées.
47. Dans le cas d'un dirigeant, ce dernier, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec*, peut avoir recours à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique* afin de contester toute sanction qui lui est imposée.
48. Le comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs, à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Ceux-ci ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
49. Le secrétaire général de la Société assiste le comité et le président du conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, des divulgations et des attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code, ainsi que les rapports, les décisions et les avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.

De façon à gérer les situations potentielles de conflit d'intérêts, la *Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts* prévue à l'annexe I est suivie par le secrétaire général.

Dispositions diverses

50. Le présent code est adopté conformément au Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec et de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02).
51. La Société souscrit annuellement à une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, et le *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société* prévoit, entre autres, les conditions d'indemnisation (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe IV).
52. Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration et remplace tout autre code adopté antérieurement.
53. Les administrateurs et les dirigeants doivent remplir le formulaire de déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe V) et le remettre dûment signé au secrétaire général.

Le code d'éthique est disponible en ligne à telequebec.tv/societe

Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

Avant-propos

La lecture de plusieurs documents traitant d'éthique, de déontologie, de codes de conduite ou de codes d'éthique nous amène à favoriser l'adhésion à des valeurs partagées plutôt qu'à nous limiter à dicter des comportements ou à en défendre d'autres dans le cadre d'un « code ».

Sont donc soulignés les principes qu'à titre de société d'État nous nous devons d'adopter, et d'autres qui sont plutôt sous-tendus par les valeurs que véhicule l'entreprise.

L'adhésion du personnel, souvent déjà acquise, sera d'autant plus forte qu'elle coïncidera avec ses propres valeurs et à l'image qu'il se fait de Télé-Québec, son entreprise.

1^{er} principe

Télé-Québec est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant externes qu'internes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout son personnel et que celui-ci doit respecter.

2^e principe

Télé-Québec et son personnel refusent de poser des gestes contraires aux exigences des lois, de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de l'entreprise et à ternir son image auprès de la population.

3^e principe

Télé-Québec et son personnel traitent de façon courtoise, juste et honnête tous les employés de l'entreprise, de même que ses clients, fournisseurs et partenaires. Cela signifie notamment que la discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans l'entreprise et que les mesures appropriées sont prises en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel.

4^e principe

Télé-Québec et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne, et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survient malgré tout.

5^e principe

Télé-Québec et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens ou des ressources de l'entreprise et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit demeurer confidentiel et dans un souci de transparence pour le reste.

6^e principe

Télé-Québec et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. Télé-Québec respecte la participation de son personnel aux activités de sa communauté, et le personnel évite de prendre des positions qui pourraient mettre Télé-Québec dans l'embarras ou de faire croire que Télé-Québec approuve son opinion.

7^e principe

Télé-Québec et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

8^e principe

Chaque nouvel employé reçoit un exemplaire du présent code.

Objet

Le présent code a pour objet de favoriser la transparence au sein de la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désignée « la Société »), d'établir les règles d'éthique que doit respecter tout le personnel de la Société dans l'exercice de ses fonctions et de définir un code de conduite pratique pour y arriver.

Champ d'application

Le présent code s'applique à tout le personnel de la Société quel que soit son niveau hiérarchique ou son statut. Relevants du bon sens autant que de la bonne foi, ou faisant appel au sens de la justice et de l'honnêteté, les principes ou les valeurs mentionnés ci-dessous aideront le personnel à orienter ses actions.

Règles d'éthique

1^{re} RÈGLE D'ÉTHIQUE

Respecter la loi

La Société est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant internes qu'externes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout le personnel et que celui-ci doit respecter.

En plus de sa loi constitutive (R.L.R.Q., chapitre S-12.01), qui définit son mandat et sa mission, la Société doit respecter divers autres règlements et lois, notamment la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02), et, pour ce faire, promulgue diverses règles internes d'encadrement, directives ou politiques que tous doivent intégrer dans leur travail pour assurer la cohérence nécessaire à la réalisation de son mandat.

CODE DE CONDUITE

- L'illégalité telle que la fraude, l'acceptation de pots-de-vin, le vol de biens ou de temps n'est ni acceptable ni tolérée.
- Dans le cadre de ses fonctions, le personnel ne contrevient à aucune loi, tant civile, pénale que criminelle, et agit dans le respect des contrats conclus par la Société, dont notamment les conventions collectives en vigueur.

2^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Bien administrer et agir avec intégrité

Le personnel s'abstient de conclure toute entente ou de poser tout geste contraire aux lois, aux encadrements et aux règles de saine administration et de bonne conduite, et de transiger ou de conclure avec des tiers des ententes qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de la Société ou à ternir son image auprès de la population.

CODE DE CONDUITE

- S'assurer que les registres et les dossiers de la Société sont tenus avec rigueur et minutie.
- Faire preuve de transparence dans les relations et les transactions avec les partenaires et les fournisseurs de la Société, tout en protégeant les informations confidentielles.
- Ne pas copier de logiciels fournis par la Société et ne pas utiliser de logiciels personnels au sein de la Société.
- Respecter les biens et les ressources de la Société et ne pas les utiliser à des fins personnelles.
- Parmi les ressources de la Société s'en trouve une qui est capitale : l'information. Elle peut être accessible et publique, ou au contraire privée et confidentielle, et dans ce dernier cas, le personnel doit en respecter le caractère confidentiel.
- Assurer une extrême discrétion concernant toute information confidentielle, notamment tous les renseignements personnels.
- Ne pas participer volontairement et en connaissance de cause à un paiement, à une négociation ou à une dépense non autorisés.
- Protéger le secret des renseignements liés aux transactions de la Société tant et aussi longtemps que celles-ci ne sont pas rendues publiques. Si ces informations doivent demeurer confidentielles, elles ne peuvent être divulguées même par une personne qui ne travaille plus pour la Société.
- Maintenir le lien de confiance entre les interlocuteurs (clients, fournisseurs et partenaires) et la Société en ne dévoilant pas de renseignements les concernant sans leur autorisation expresse, sauf si la loi l'oblige.
- S'assurer que toute information confidentielle ou stratégique est retirée de tout poste informatique si celui-ci n'est pas suffisamment protégé contre les accès non autorisés.
- Conserver dans un endroit sécuritaire les fichiers et supports contenant de l'information sensible.

3^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Respecter les personnes

La Société et son personnel traitent avec courtoisie et diligence, bonne foi et justice tout employé ainsi que les tiers, clients, fournisseurs ou partenaires, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés. Cela signifie que la discrimination et le harcèlement n'ont pas davantage leur place dans la Société que l'iniquité ou le mépris de la santé et de la sécurité des collègues, et que le respect est de rigueur.

CODE DE CONDUITE

Respecter la personne, c'est notamment :

- traiter chacun de façon équitable tout en tenant compte de ses différences ;
- maintenir un milieu de travail favorisant la collaboration et le respect mutuel, et exempt de discrimination et de harcèlement prohibés par les chartes ;
- éliminer toute forme de stéréotypes prohibés par les chartes ;
- protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel de la Société.

4^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Éviter tout conflit d'intérêts de même que toute apparence de conflit d'intérêts

La Société et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survient malgré tout.

CODE DE CONDUITE

- Chacun dénonce toute situation où il pourrait favoriser ses intérêts personnels ou ceux de ses proches au détriment de ceux de la Société.
- Chacun dénonce aussi toute situation qui pourrait laisser croire qu'il y a conflit d'intérêts, car l'apparence de conflit d'intérêts peut être aussi dommageable pour la Société qu'un conflit réel.
- Les gestionnaires s'assurent que toutes les transactions sous leur responsabilité respectent le processus d'attribution et le souci de transparence de la Société.
- Chacun doit immédiatement aviser son supérieur immédiat lorsque lui, son conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise qui négocie des biens ou des services avec la Société.
- L'employé qui possède ou dont le conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise faisant affaire avec la Société doit absolument refuser de participer au processus de décision ou d'attribution du contrat.
- Dans tous les cas, l'employé informe son supérieur, et dans les cas de doute, les gestionnaires doivent s'adresser au directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques.
- Tout bien, faveur, service, avantage ou cadeau doit être considéré comme source potentielle de conflit d'intérêts. Pour être accepté (ou offert), celui-ci doit être modeste et conforme aux usages de façon à être perçu comme une marque d'appréciation, d'hospitalité ou de politesse, et non comme visant à influencer une décision d'affaires.

5^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Rendre des comptes exacts et agir avec rigueur

La Société et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens et des ressources mis à leur disposition et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit le demeurer et dans un souci de transparence pour le reste.

CODE DE CONDUITE

- Pour être en mesure de remplir adéquatement sa mission et donc de mettre en ondes une programmation de qualité, la Société compte sur chaque membre du personnel pour effectuer un travail rigoureux.
- Effectuer un travail rigoureux, cela signifie aussi bien tenir les dossiers en ordre que d'y consigner des informations exactes et sans complaisance envers qui que ce soit.

6^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec probité

La Société et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. La Société reconnaît que ses employés peuvent participer activement et à titre personnel aux activités de leur communauté, et les employés évitent de prendre des positions qui pourraient mettre la Société dans l'embarras ou de faire croire que la Société approuve leur opinion.

CODE DE CONDUITE

- La Société s'associe régulièrement à des événements ou à des activités culturelles, éducatives ou sociales et reconnaît à son personnel la possibilité d'en faire autant.
- L'employé qui désire participer à des activités culturelles, sportives, communautaires, religieuses, politiques ou autres le fait dans le respect des règles établies et dans les limites prévues aux conventions collectives applicables.
- Le personnel ne peut ni ne doit exprimer d'opinions politiques au nom de la Société.
- Le personnel ne peut non plus utiliser les biens, services, équipements ou installations de la Société pour des activités d'organisation, de recrutement, de publicité ou autre activité similaire à caractère politique ou pour des fins personnelles.

Agir avec probité, c'est notamment :

- respecter les conditions d'embauche;
- exercer ses fonctions en toute bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société;
- faire preuve de conscience professionnelle;
- contribuer à l'image de marque de la Société;
- ne pas s'occuper de ses affaires personnelles pendant le temps rémunéré devant être consacré au travail;
- ne pas s'engager dans des activités susceptibles de discréditer la Société et pouvant mettre en péril le lien de confiance qui doit exister entre la Société et son personnel.

7^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec transparence

La Société et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

Ce principe est la conséquence de tout ce qui précède. En effet, si toutes les règles précédentes ont été respectées, il n'y a rien dont la Société et son personnel auraient à rougir s'ils avaient à justifier ou à expliquer leurs gestes ou décisions publiquement. Cela exige de tous une grande rigueur dans le processus de prise de décision et une grande intégrité tout au long des étapes de réalisation et d'exécution dans le respect des chartes, lois, règlements, conventions collectives, normes, directives ou politiques.

Sanctions

Selon sa gravité, un manquement ou une violation des principes et des règles énoncés dans ce code est passible d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Responsable de l'application du code

Chaque membre du personnel doit respecter les règles d'éthique et de conduite et prévenir son supérieur dans tous les cas où un conflit d'intérêts ou un manquement survient ou est appréhendé. Chaque cadre est responsable de l'application du code de conduite au sein de son unité.

Responsable de l'interprétation du code

Le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques ou, en son absence, le conseiller juridique, assume la responsabilité d'interpréter le présent code et de recevoir les dénonciations. Toutefois, lorsque la dénonciation vise le personnel de la Direction générale des affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général, qui en dispose. Ce dernier peut avoir recours à toute ressource juridique extérieure qu'il juge pertinente dans l'accomplissement de cette responsabilité.

Procédure

1. Toute plainte doit être faite par écrit.
2. La plainte doit contenir les renseignements suivants :
 - a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
 - b. la description de la violation ;
 - c. la date ou la période de la survenance de la violation ;
 - d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
3. Si la plainte est jugée recevable, la personne ciblée est avisée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et de la tenue d'une enquête.
4. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de la plainte ou dans les dix (10) jours suivant la connaissance de tous les faits pertinents, un rapport des constatations est déposé au président-directeur général, et le responsable de l'interprétation du code lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. L'employé est avisé des mesures qui seront prises à son égard.
5. Dans le cadre de son enquête, le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, ou en son absence le conseiller juridique, est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Si la dénonciation vise le personnel de la direction générale, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général. Ils peuvent notamment consulter tout document pertinent à leur enquête et rencontrer toute personne concernée ou impliquée.
6. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'employé peut être relevé de ses fonctions sans salaire en cours d'enquête.

Confidentialité

Le directeur général principal et secrétaire corporatif, ou en son absence le conseiller juridique, préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler l'identité des plaignants, requérants et informateurs, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Les règles d'éthique et le code de conduite du personnel sont disponibles en ligne à telequebec.tv/societe



Direction générale des communications et image de marque

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-77149-4

ISBN (version PDF) : 978-2-550-77150-0

ISSN : 1485-8835

 facebook.com/TeleQc

 [@telequebec](https://twitter.com/telequebec)



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Eco-Logo. Procédé sans chlore. Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

télé

plateforme culturelle en classe Web



Télé-Québec

SIÈGE SOCIAL

1000, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 3L7
Téléphone : 514 521-2424
Numéro sans frais : 1 800 361-4362
info@telequebec.tv
telequebec.tv

BUREAUX RÉGIONAUX

Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches
Côte-Nord
Estrie-Montérégie
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Mauricie – Cente-du-Québec – Lanaudière
Montréal – Laval
Outaouais – Laurentides
Saguenay – Lac-Saint-Jean